

CONSEIL CONSULTATIF
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

Conseillers en exercice : 35

Présents : 24

Pouvoirs : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix huit heures, le Conseil consultatif de la commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni en salle du Conseil en Mairie protocolaire sous la présidence de monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué.

Présents : M. CLAEYS, , Mme MOUTENET-LENOIR, M. MEENEBOO, Mme OUGHAZDI, M. BOUREY, Mme LEFEBVRE, Mme TABIBOU, M.CLEMENT, Mme CABARET, M. DEBAVELAERE, Mme MAES, Mme CATOIRE, Mme GOURDEN, M.HAUDIQUET, M.MASURE, M. NICOLLE, Mme MANIER, Mme LEGROS, M. MORNAVE, Mme VAN DEN BROECKE, Mme DEFRANCE, M.NAVE, M. BRICHE, M. BAYRAKTAR

Absents excusés :

Pouvoirs de : M. DEGUINES à M.MASURE, M. MERSSEMAN à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DUMARQUEZ à M.MEENEBOO, Mme DAHMANI à M.CLAEYS, Mme ANDRIES à Mme MAES, Mme LAMIRAND à Mme CATOIRE, Mme VARLET à M.MORNAVE, Mme VANDORME à Mme LEGROS, M. VAMPOUILLE à Mme VAN DEN BROECKE, M.HUREZ à M.NAVE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil consultatif désigne, conformément au règlement intérieur de l'assemblée, Tanguy BRICHE, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tanguy BRICHE procède à l'appel.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS RELATIFS AUX PROPOS D'OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous,

Vous l'avez sans doute vu, Saint-Pol-sur-Mer a été au cœur de l'actualité aujourd'hui avec la venue de la ministre de la Ville, Madame Juliette Méadel, qui s'est rendue dans les quartiers concernés par le NPNRU. Nous nous félicitons évidemment de cette visite, qui montre l'intérêt de l'État pour Saint-Pol-sur-Mer.

Nos félicitations également à Patrice Vergriete, nommé récemment président de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, plus connue sous le nom d'ANRU. Dans cette assemblée, dans les réunions auxquelles je participe, ou lors de visites ministérielles, il est souvent question de NPNRU et de la transformation de nos quartiers. Eh bien ce NPNRU est justement piloté par l'ANRU et je ne peux donc que me réjouir de l'arrivée de Patrice à sa tête, avec toute l'expertise qu'on lui connaît en matière d'urbanisme et de logements.

Enfin, félicitations aux footballeurs de l'USLD pour leur parcours remarquable en Coupe de France et notamment cet exploit la semaine dernière chez le voisin lillois au terme d'un scénario hitchcockien. 3 000 supporters ont pu les encourager grâce aux cars mis à disposition par la CUD. Une opération renouvelée pour le quart de finale qui les envoie défier Brest dans deux semaines.

Depuis notre dernier conseil, un peu plus de deux mois se sont écoulés. Deux mois, une nouvelle fois riches et dédiés aux traditions : fêtes de fin d'année en décembre et vœux de bonne année en janvier.

A Saint-Pol, nous tournons ces traditions vers les habitants. Ainsi, le mois de décembre a permis de distribuer 850 colis à nos aînés, sans compter ceux portés directement au domicile par les élus, ainsi que 1600 bons d'achat. Dans le même temps, notre mairie et la place Jean-Jaurès se sont animées avec la nouvelle édition de « Noël au Pol' Nord-sur-Mer ».

Le mois de janvier a lui été synonyme de cérémonie de vœux. Je pense aux nombreuses associations, grandes ou petites, qui font beaucoup pour l'image de notre ville. Avec les élus de la majorité, nous avons eu à cœur de répondre à chaque invitation pour souhaiter nos meilleurs vœux et, surtout, rappeler leur rôle essentiel. Je pense forcément aux vœux du personnel de la commune. Enfin, je pense à ma cérémonie de vœux, le 25 janvier, qui a rassemblé près de 800 personnes salle Abel-Lamote avec une célébration des Métamorphoses magnifiquement illustrée dans la vidéo de rétrospective.

A l'occasion de cette cérémonie, je suis revenu sur une année 2024 très riche pour Saint-Pol-sur-Mer. Entre renforcement de la tranquillité publique, amélioration du pouvoir d'achat ou lancement de nouvelles animations, dont les Polyfolies qui seront renouvelées cette année, les avancées ont été nombreuses.

J'y ajoute l'ouverture de Quick début décembre. Au-delà de l'important flux engendré sans désagrément majeur à constater au contraire, cela profite aux commerces en place. Rappelons qu'une soixantaine d'emplois en CDI ont été créés, dont près de la moitié à destination des Saint-Polois grâce au remarquable travail de notre service emploi-insertion.

Cette cérémonie nous a donc permis de nous tourner vers 2025. Il y sera question, vous l'aurez compris, de métamorphoses. J'en veux pour preuve la poursuite de notre programme de rénovation de logements, de constructions, de végétalisation de cour d'école, de transformations urbaines... Tous ces projets, vous allez le voir, vont être à l'ordre du jour de notre conseil puisque nous allons y

présenter le rapport d'orientations budgétaires, véritable feuille de route de l'année pour parvenir à ces métamorphoses. Dans les prochaines semaines, je viendrai expliquer aux Saint-Polois tous ces embellissements pour leur cadre de vie au travers de réunions, quartier par quartier. C'est avec eux, en toute transparence et dans la proximité, celle qui fait primer l'intérêt collectif, que je veux construire le Saint-Pol-sur-Mer de demain.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL CONSULTATIF DU 28 NOVEMBRE 2024.

Monsieur le Maire : Nous allons démarrer cet ordre du jour par l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil. Les corrections demandées ont été apportées et le document mis à jour vous a été transmis. Aussi, je vous demande d'approuver ce procès-verbal en apposant vos signatures sur la feuille qui circule actuellement.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DU BILAN FINAL D'EXÉCUTION 2023 DE L'OPÉRATION INTITULÉE 2023 - STPOL/MER - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI ET DES PLUS VULNÉRABLES OU DES EXCLUS POUR LE TERRITOIRE DUNKERQUOIS

Monsieur Le Maire : Passons au point numéro un, je cède la parole à Nathalie LEGROS.

Mme LEGROS : Merci monsieur le Maire. Comme pour chaque appel à projets, il y a lieu de valider le bilan final d'exécution, ici en l'occurrence celui du Fond Social Européen pour l'année 2023.

L'objectif de cette action est de financer des postes de conseiller en insertion, afin d'accompagner les participants les plus éloignés de l'emploi, vers une reprise d'activité professionnelle ou vers une formation qualifiante de plus de 6 mois.

L'action a permis l'accompagnement en file active de 272 personnes, soit la réalisation de 1 587 entretiens par les conseillères en insertion.

On observe, sur les 98 usagers sortis du dispositif, un résultat positif pour 54 d'entre eux. Concrètement, cela correspond à 19 signatures de CDI, à 16 signatures de CDD, de 3 contrats d'apprentissage d'un contrat de professionnalisation, d'une création d'entreprise, de 4 formations qualifiantes de plus de 6 mois et 4 prises en intérim pour des contrats de + de 1215h.

Sur le volet financier, après l'instruction réalisée par les services du Fonds Social Européen, la répartition financière suivante est validée, à savoir : 87 835,27€ pris en charge par le FSE, 29 764,73€ pris en charge par le PLIE et une part qui reste à charge de la ville pour 28 792,11€.

Monsieur Le Maire : Merci Nathalie. Y-a-t-il des remarques ? Monsieur Bayraktar, allez-y.

Monsieur BAYRAKTAR : Merci monsieur le Maire. Il va de soit que nous devons tout mettre en œuvre pour favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi. Je voterai donc cette délibération. J'ai lu et analysé attentivement les documents annexes. J'aimerais souligner plusieurs points de ce rapport. Le nombre de participantes est de 8 points supérieur au nombre de participants. Est-ce que l'on peut considérer que le sexe dit faible est et reste la principale victime de notre société ? La catégorie d'âge la plus accompagnée ce sont les 46-50 ans. Le niveau de formation le plus accompagné, ce sont les CAP et BEP. Dans les sorties négatives, on trouve 2 fois plus de femmes que d'hommes. Il aurait été intéressant dans ce rapport d'avoir un peu plus de détail, notamment sur les sorties négatives. Par exemple, sur les 15 cas, toutes les informations statistiques pour connaître le sexe, l'âge, le critère d'entrée, le niveau de formation. Enfin, concernant les sorties neutres, et particulièrement les 15 qui étaient en fin de durée d'accompagnement, il serait également intéressant de savoir pourquoi nous avons échoué. Donc, si je résume bien, si on est une femme âgée entre 46 et 50 ans, avec un niveau de formation CAP ou BEP, on a plus de chance d'avoir des difficultés à s'insérer professionnellement. Que pouvons-nous faire pour qu'il y ait le moins de sorties négatives ou neutres possibles ?

Monsieur le Maire : C'est une question monsieur BAYRAKTAR ?

Monsieur BAYRAKTAR : Oui.

Monsieur le Maire : D'accord. Je vous invite à vous tourner, vous documenter auprès du FSE notamment. Ça c'est le premier point, le premier élément de réponse. Vous avez une certaine analyse des chiffres, j'en ai une autre et je me félicite quand même puisque je vous rappelle que ce type de

dispositif est à destination des gens qui sont extrêmement éloignés de l'emploi, que la difficulté de la mobilisation de ce public est grandissante et qu'aujourd'hui, entrer dans ce niveau de détail ne nous mènera pas à grand-chose. Aujourd'hui, je souhaite et nous souhaitons tous dans cette assemblée que ces gens retrouvent le chemin de l'emploi tout simplement. Nathalie tu souhaites compléter ?

Madame Legros : Oui monsieur le Maire, si vous le voulez bien. Je pense, certes, certaines populations sont extrêmement fragilisées et on a commencé à bien accompagner celles qui sont déjà présentes sur notre territoire et c'est tout le rôle de la cellule emploi insertion sur Saint-Pol-sur-Mer de continuer ce travail de fond à mener. Alors, peut-être, avec des femmes qui sont les moins diplômées et qui ont entre 46 et 50 ans mais, je pense, qu'on ne peut pas cibler une population particulière. Tous les saint-polois doivent être accompagnés vers l'emploi c'est un travail à mener au niveau de la cellule emploi insertion ici, sur le territoire et c'est ce qui continue à être fait tous les jours. On ne va pas non plus donner au Fond Social Européen des chiffres qui ne sont pas demandés, les bilans étant déjà plus que difficiles à établir pour l'Europe, on ne va pas en rajouter encore. Voilà.

Monsieur le Maire : Qui est contre cette délibération ?

S'adressant à M. Bayraktar.

Il y a un conseil qui nous attend et qui est très loin derrière monsieur Bayraktar donc il va falloir que je sois maître du temps.

Monsieur BAYRAKTAR : C'est juste très court. Je n'ai pas une interprétation différente des chiffres, c'est exactement la même chose, je suis d'accord avec vous, il y a un travail énorme qui est fait. C'était juste pour souligner le fait que, essayer de trouver une solution pour le peu qu'on n'a pas réussi à caser. Voilà.

Monsieur le Maire : Donc, nous concordons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 13 février 2025

Délibération : N° 2025/01

Objet : BILAN FINAL D'EXÉCUTION 2023 DE L'OPÉRATION INTITULÉE : "2023 - STPOL/MER - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS ELOIGNÉES DE L'EMPLOI ET DES PLUS VULNÉRABLES OU DES EXCLUS POUR LE TERRITOIRE DUNKERQUOIS"

Rapporteur : Madame Nathalie LEGROS

Vu la délibération n°10/01 du 19 janvier 2001 relative à l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu la délibération n° 2023/38 relative à l'appel à projet FSE+ 2023 et plan de financement – Accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que les services instructeurs du Fonds Social Européen (FSE) ont attesté de la conformité du bilan d'exécution établi au 31 décembre 2023 ;

Considérant que le plan de financement réalisé a été fixé à 146 392,11€, montant total des dépenses retenues, avec la répartition financière suivante :

- 87 835,27€ euros du FSE ;
- 29 764,73€ euros du PLIE ;
- 28 792,11€ de financement ville de Saint-Pol-sur-Mer.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie LEGROS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'approuver la répartition financière du coût total de l'opération « accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer » pour l'année 2023 qui s'élève à 146 392,11 €.

DIT :

- Que la recette sera encaissée sur le budget de la nouvelle ville de Dunkerque.

Nathalie LEGROS ne prend pas part au vote.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIÉ EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/02/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250213-212252-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - DEFRANCE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - HUREZ - VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 7 février 2025
pour la séance du jeudi 13 février 2025

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **24**
Nombre de procurations : **11**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, M. MERSSEMAN à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. CLAEYS, Mme ANDRIES à Mme MAES, Mme LAMIRAND à Mme CATOIRE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme VANDORME à Mme LEGROS, M. HUREZ à M. NAVE, M. VAMPOUILLE à Mme VAN DEN BROECKE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE LA DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE - APPEL À PROJET FSE 2025 - TERRI'MOUV INCLUSION POUR L'ACTION "ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS DES PARTICIPANTS DU PLIE RÉSIDANT SUR UN TERRITOIRE ADHÉRANT AU PLIE DU DUNKERQUOIS"

Monsieur le Maire : Point numéro deux, Nathalie tu as toujours parole.

Mme LEGROS : Vous l'aurez sans doute constaté, cette délibération a déjà été soumise à votre approbation lors de la dernière séance du Conseil consultatif.

Elle est de nouveau soumise au délibéré afin que puisse y figurer, à la demande des services instructeurs du Fond Social Européen, la répartition financière du projet.

Le coût total du projet ne change pas, il est pour rappel de 190 592,68€. La subvention octroyée ne pourra dépasser les 117 600€ qui seront répartis à 88 901,33€ pris en charge par le FSE et 28 698,67€ pris en charge par le PLIE.

Monsieur le Maire : Merci Nathalie. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Bayraktar allez-y.

Monsieur BAYRAKTAR : Merci. Moi, il y a un point que je ne comprends pas et sur lequel j'aimerais avoir des précisions si c'est possible par rapport au point, à la délibération qu'on a votée tout à l'heure, les deux projets sont identiques. On a bien 2,8 postes de conseillers et un accompagnement de 280 personnes en file active. En tout cas, les subventions octroyées ne peuvent excéder les 117 600€ répartis entre le FSE, le PLIE et le financement de la ville vient compléter. Ce que je ne comprends pas c'est la différence entre les deux prévisionnels. Entre 2023 et 2025, on a quand même 72 000€ de différence. Si on peut m'expliquer pourquoi cette différence pour un projet qui en apparence est identique ?

Monsieur le Maire : Alors, en réalité, c'est une demande de précision qui nous est demandée. Tu veux répondre peut-être Nathalie ? Je t'ai coupée l'herbe sous le pied ?

Madame LEGROS : Non, tout va bien !

Monsieur le Maire : Ça n'est qu'une question de précision qui nous est demandé. C'est exactement le même principe que l'année dernière, on vient nous demander de valoriser tout ce qui correspond aux coûts de fonctionnement etc. C'est 40 %.

Madame LEGROS : Juste, pour compléter, en 2023 il y a eu un appel à projet qui était monté d'une certaine façon par le FSE. En 2025, il y a d'autres critères qui sont fixés et auxquels on doit répondre donc, voilà peut-être aussi d'où vient cette variation qui peut expliquer le sujet.

Monsieur le Maire : Qui est contre la délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Madame LEGROS : Je vous prie de m'excuser monsieur le Maire, je ne participe pas au vote, ni pour la une ni pour la deux.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 13 février 2025

Délibération : N° 2025/02

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE - APPEL À PROJET FSE 2025 -TERRI'MOUV INCLUSION POUR L'ACTION "ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS DES PARTICIPANTS DU PLIE RÉSIDENT SUR UN TERRITOIRE ADHÉRANT AU PLIE DU DUNKERQUOIS"

Rapporteur : Madame Nathalie LEGROS

Vu la délibération n°10/01 du 19 janvier 2001 relative à l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu l'appel à projets du Fonds Social Européen (FSE) au titre du programme national FSE+ « Soutien des politiques locales en faveur de l'insertion professionnelle et de l'inclusion sociale du public et du territoire des PLIE », permettant de financer des postes d'accompagnement des bénéficiaires du PLIE ;

Vu la délibération n°2024/51 en date du 28 novembre 2024, relative au dépôt du dossier de demande de subvention pour l'année 2025 ;

Considérant que le coût supporté par la collectivité pour cette action s'élève à 190 592,68 euros ;

Considérant la demande de précision relative à la répartition financière du projet demandée par Terri'Mouv Inclusion ;

Considérant que le montant total de 117 600 euros sera réparti entre le FSE pour un montant maximum de 88 901,33 euros et le PLIE pour un montant maximum de 28 698,67 euros.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie LEGROS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

APPROUVE :

- Le dépôt de la demande de subvention ainsi que les modalités financières précisées.

Nathalie LEGROS ne prend pas part au vote.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/02/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250213-212410-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

7 abstentions : BAYRAKTAR - NAVE - DEFRANCE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - HUREZ
- VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 7 février 2025
pour la séance du jeudi 13 février 2025

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : ~~35~~
Nombre de Conseillers présents : ~~24~~
Nombre de procurations : ~~11~~

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, M. MERSSEMAN à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. CLAEYS, Mme ANDRIES à Mme MAES, Mme LAMIRAND à Mme CATOIRE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme VANDORME à Mme LEGROS, M. HUREZ à M. NAVE, M. VAMPOUILLE à Mme VAN DEN BROECKE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE LA DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES PARCELLES 540AT00002, 540AT0628, 540AT0688 et 540AT0381.

Monsieur le Maire : Le point numéro trois, je passe la parole à Fabien Clément.

M. CLEMENT : Oui, merci monsieur le Maire. En juillet dernier, nous avons approuvé le projet d'aménagement de 4 parcelles plus communément connues sous le nom du « stade BP ». Pour rappel, ce projet porte sur la réalisation d'un quartier résidentiel, à taille humaine, composé de maisons individuelles et de petits collectifs pour suivre la trame paysagère du quartier BP qui jouxte ces parcelles. Un quartier que nous souhaitons de haute qualité environnementale, avec une importance toute particulière donnée à la végétalisation, puisque ce quartier s'inscrit aux abords du parc Jacobsen, des jardins familiaux et de la ceinture verte. Pour poursuivre ce projet, nous devons procéder à la désaffectation et au déclassement des parcelles concernées. Ainsi, nous pourrons ensuite procéder à leur cession.

Monsieur le Maire : Merci Fabien. Vous avez pu constater que nous avons déposé un amendement sur cette délibération, il est sur table. En effet, initialement, nous vous avons informés que cette étape de la procédure concernait 4 parcelles mais elle n'en concernera finalement que 2. Dans un premier temps, nous allons donc d'abord statuer sur le principe même de l'amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Principe de l'amendement accepté à l'unanimité.

Je vous remercie. Fabien je te cède la parole pour nous exposer l'amendement.

M. CLEMENT : Merci. Il vous est donc proposé par voie d'amendement de retirer les parcelles cadastrées 540 AT 0688 et 540 AT 0381 du programme de désaffectation et déclassement afin de permettre aux urbanistes d'analyser les usages présents et futurs sur les dites parcelles. Cela permettra de ne pas retarder le lancement de l'élaboration du projet.

Aussi, nous vous proposons de procéder à la désaffectation et au déclassement des parcelles n° 540 AT 0002 et 540 AT 0628 qui correspondent à une surface totale effective de 47 388,00 m².

Monsieur le Maire : Merci Fabien. Alors, est ce qu'il y a des remarques sur la délibération et sur son amendement ? Pas de remarque particulière. Nous allons donc passer au vote de la délibération qui sera rectifiée conformément à l'amendement qui vient d'être approuvé. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 13 février 2025

Délibération : N° 2025/03

Objet : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES PARCELLES 540AT0002 ET 540AT0628.

Rapporteur : Monsieur Fabien CLEMENT

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) qui définit la procédure de cession de retrait de bien du domaine public communal ;

Vu l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) relative à l'inaliénabilité des biens du domaine public ;

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques précisant que la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée par une désaffectation matérielle du bien et par une décision administrative, c'est-à-dire une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2022, applicable depuis le 25 février 2023, relative à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements couvrant l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 avril 2024 relative à l'approbation de la modification du PLUI HD couvrant l'ensemble du territoire de la communauté urbaine de Dunkerque ;

Vu la délibération du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 11 juillet 2024 relative à l'approbation du projet d'aménagement du stade BP ;

Considérant que pour la bonne réalisation de ce projet il y a lieu de céder les parcelles cadastrées 540AT0002, 540AT0628, sises entre les rues de Lavera, de Metz et d'Amiens à Saint-Pol-sur-Mer, d'une contenance cumulée de 47 388,00 m², à la Société Publique d'Aménagement du Dunkerquois ;

Considérant que ces parcelles sont classées en zones urbaines mixtes UR au PLUIHD Communautaire, correspondant aux secteurs de grands projets de renouvellement urbain ;

Considérant que pour réaliser cette cession, il est nécessaire que ces parcelles soient désaffectées et déclassées du domaine public communal ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien CLEMENT ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

APPROUVE :

- le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées 540 AT 0002 et 540 AT 0628, d'une contenance cumulée de 47 388,00 m², sises entre les rues de Lavera, de Metz et d'Amiens à Saint-Pol-sur-Mer ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document technique, juridique, administratif

et/ou financier nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 28/02/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250213-212256-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE- DEFRANCE – BRICHE - VAN DEN BROECKE – HUREZ – VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 7 février 2025
pour la séance du jeudi 13 février 2025

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 24
Nombre de procurations : 11

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, M. MERSSEMAN à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. CLAEYS, Mme ANDRIES à Mme MAES, Mme LAMIRAND à Mme CATOIRE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme VANDORME à Mme LEGROS, M. HUREZ à M. NAVE, M. VAMPOUILLE à Mme VAN DEN BROECKE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DU DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025.

Monsieur le Maire : Avant d'entamer le débat des orientations budgétaires 2025, et comme la loi l'exige, vous avez pu prendre connaissance de l'état récapitulatif 2024 des indemnités des élus qui siègent au sein de cette assemblée, qui se trouve sur votre table. Ce document n'amène pas de commentaires particuliers. Il s'agit simplement d'une déclaration qui doit vous être communiquée ce qui est le cas.

Nous allons donc passer à l'exposition du rapport que nous allons faire à plusieurs voix puis, dans un second temps, en respectant la volonté que vous aviez exprimée l'année passée, nous écouterons vos remarques et vos questions.

A. UN CONTEXTE NATIONAL ET DES DÉCISIONS DE L'ETAT QUI POURRAIENT IMPACTER LOURDEMENT ET DURABLEMENT LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES :

A l'heure où ces lignes sont écrites, seule une loi spéciale a été adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat. La loi spéciale est une procédure législative exceptionnelle, prévue par la Constitution (article 47) et la loi organique n°2001-692 relative aux lois de finances (article 45). Elle vise à garantir le financement des dépenses publiques et la continuité du fonctionnement des services publics, à partir du 1^{er} janvier et jusqu'à adoption de la loi de finances et de la loi pour le financement de la Sécurité sociale pour 2025.

En l'absence d'adoption de ces deux dernières lois, les orientations du budget de l'Etat pour l'année 2025 ne sont pas arrêtées et leurs impacts sur le budget des collectivités locales pas davantage.

Rappelons que cet état de fait s'inscrit dans un contexte de fort endettement de la France qui semble nécessiter la prise d'importantes mesures d'économie. Certaines de ces mesures envisagées dans le précédent projet de loi de finances concernaient directement les collectivités locales, entraînant une réduction de leur budget estimée à hauteur de 10 milliards d'euros pour la seule année 2025.

De manière très concrète, si le prochain projet de loi de finances à venir reprenait des orientations similaires, les 3 budgets de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer, fonctionnement, ressources humaines et investissement, pourraient subir une baisse allant jusqu'à 5% pour chacun d'entre eux.

Ainsi, si nous étions dans l'obligation d'appliquer une baisse de 5% à notre budget de fonctionnement, cela nous obligerait à réaliser une économie calculée sur la base de notre budget prévisionnel 2024 qui se monterait à 550 260 euros. Cette économie se répercuterait à l'évidence sur chacun des budgets des directions. Toutefois, à la lumière des dernières informations transmises, il semble que les contributions imposées aux collectivités territoriales seraient davantage de l'ordre de 2,5 milliards d'euros pour 2025.

S'il est compréhensible que les collectivités locales doivent dans leur ensemble contribuer à l'effort de redressement national, cela ne peut en aucun cas être au niveau envisagé initialement et sans concertation avec les premières concernées. Toute baisse sensible de nos budgets aurait à terme un impact direct plus particulier sur la diversité et la qualité des services proposés à la population. Elle aurait également des conséquences certaines en matière d'emploi notamment, que ce soit au sein de notre organisation ou auprès des prestataires qui interviennent à nos côtés quotidiennement ou réalisent les travaux liés à nos investissements.

Dans l'attente de l'élaboration de ce projet de loi de finances pour 2025 par l'Etat et de son adoption par les assemblées, nous bâtissons des budgets de fonctionnement et d'investissement auxquels nous n'appliquerons pas de baisses. Si des restrictions devaient s'appliquer dans les mois qui viennent, nous serions donc dans l'obligation de revoir ces budgets prévisionnels à la baisse en cours d'exécution, avec des répercussions qui pourraient être importantes aussi bien en matière d'ambitions portées au travers de nos politiques publiques, qu'en qualité et diversité des services proposés à la population.

Pour ce qui concerne le budget ressources humaines, la loi spéciale prévoit d'ores et déjà l'application d'une hausse conséquente pour les cotisations employeurs à la CNRACL, Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales. Cette hausse de 3 points pour 2025 avoisinera 145 000 euros de dépenses supplémentaires pour notre budget Saint-Polois, à laquelle s'ajoutera le rattrapage d'un point pour l'assurance maladie gelée jusque-là. Il est également à noter que cette hausse devrait perdurer dans des proportions similaires pour les exercices budgétaires 2026, 2027 et 2028.

L'ensemble de ces mesures, annoncées ou en réflexion, nous amènent à être prudents, tant dans l'élaboration de nos budgets que dans les projets énoncés pour 2025, lesquels figurent dans le présent rapport d'orientation budgétaire.

Rapport d'orientation budgétaire - 2025

Pour le second point, je cède la parole à Roland pour le volet sécurité.

Monsieur HAUDIQUET :

B. DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES ET BESOINS DES SAINT-POLOIS, MISES EN ŒUVRE AU SEIN D'UN SERVICE PUBLIC MUNICIPAL ANIMÉ PAR DES FEMMES ET DES HOMMES AU PLUS PROCHE DU QUOTIDIEN

Une Police Municipale plus que jamais présente et mobilisée au service des Saint-Polois et de leur tranquillité :



L'unification de la police municipale de Saint-Pol-sur-Mer avec celle de Dunkerque en 2024 a donné lieu à un renfort des effectifs et des moyens au service de la tranquillité et de la sécurité des habitants de la commune.

de vitesse, d'identité, de vérification de la conformité des activités commerciales et participons activement avec elles à la lutte contre toute forme de trafic. En 2025, les services de la police municipale sont donc mobilisables jour et nuit sur un simple appel au numéro unique 03-28-26-27-17.

En effet, en plus du maintien des effectifs de la brigade territoriale de 15 agents basés au quotidien en journée au poste de police situé rue de la République et en service dans les rues de notre ville, les Saint-Polois peuvent compter aujourd'hui sur une police municipale présente 7j/7 et 24h/24 grâce notamment au recrutement de 8 agents et d'un chef de service adjoint qui sont venus renforcer la brigade de nuit.



L'objectif de cette démarche globale est d'intensifier notre lutte au quotidien pour contribuer à la tranquillité et à la sécurité de nos concitoyens. Nous intervenons ainsi à chaque sollicitation pour la tranquillité de tous et de chacun, que ce soit sur des faits de tapage nocturne, de

violence intra-familiale, de désordres dans l'espace public ou pour tout autre motif en allant au-devant des contrevenants. Nous déclenchons également, en lien avec les forces de police nationale, des contrôles routiers,



En parallèle, le réseau de vidéoprotection a été considérablement élargi, avec aujourd'hui un total de 80 caméras opérationnelles, dans un maillage avec celui de Dunkerque centre, de Petite-Synthe et avec celui de Fort-Mardyck demain, de manière à pouvoir assurer une traçabilité, à l'échelle du Grand Dunkerque, du parcours d'éventuels auteurs de troubles. Cela aura également donné lieu à des investissements qui se poursuivront en 2025 pour doter le Centre de Supervision

Urbaine (CSU) basé à Saint-Pol-sur-Mer, de matériels performants favorisant la surveillance en temps réel durant les horaires de présence des agents.



Hors ces temps de présence, la surveillance est prise en charge au sein du Centre de Commandement et de Supervision Opérationnelle (CCSO) de Dunkerque de manière à assurer la continuité de la surveillance de l'espace public au moyen des caméras et de pouvoir déclencher les interventions à chaque fois que nécessaire. La liaison par fibre optique entre les deux centres a été réalisée à cet effet. L'action de la police municipale fait évidemment partie intégrante de cette qualité du service public municipal que nous souhaitons toujours développer davantage et adapter aux besoins quotidiens des habitants.

En témoignent également les actions de prévention que nous continuons à développer en direction de nos jeunes écoliers. Ainsi, nos agents de la police municipale dispensent le « permis piéton » depuis le début de cette année dans les 12 classes de CE2 de nos écoles. Nous continuons aussi à intervenir dans les collèges pour le contrôle des vélos et trottinettes afin de vérifier le bon fonctionnement des éléments de sécurité et de faire de la pédagogie sur l'importance de ces éléments auprès de celles et ceux dont les équipements ne seraient pas en conformité.

A l'image de ce qui a été réalisé lors de l'unification effective au 1^{er} juillet 2024, la masse salariale pour 2025 est prise en charge sur le budget dunkerquois et vient donc en déduction de la dotation RH de Saint-Pol-sur-Mer. Il en est de même pour les coûts liés à la formation des agents ainsi qu'au fonctionnement quotidien de la brigade territoriale qui ne seront donc plus imputés sur le budget de fonctionnement Saint-Polois. Pour ce qui relève de l'investissement, un plan pluriannuel dont l'élaboration débute pour les trois communes associées reprend en son sein les besoins des trois entités.



Au-delà des aspects tranquillité, sécurité et prévention, les politiques publiques développées sont nombreuses et ce service public de proximité prend bien d'autres formes dans la vie de tous les jours.

Monsieur le Maire : Merci Roland, pour ce volet sécurité. Je passe la parole à Marjorie pour le volet enfance – jeunesse.

Monsieur BAYRAKTAR : Monsieur le Maire, s'il vous plait ?

Monsieur le Maire : Oui ?

Monsieur BAYRAKTAR : Si vous me permettez ?

Monsieur le Maire : Non, la règle a été fixée avant, tout ce qui est relatif aux interventions on les prend à la fin. Merci monsieur Bayraktar.

Madame MOUTENET-LENOIR : Merci monsieur le Maire.

La politique Enfance/Jeunesse pour un accès équitable pour tous à l'éducation et la formation favorisant l'épanouissement et la réussite de chacun :

Cela se manifeste tout d'abord au travers de notre politique Enfance/Jeunesse, qui reste une priorité majeure pour la municipalité, marquée par de nombreuses avancées qui se perpétueront en 2025 et au-delà. Parmi ces dernières, nous pouvons citer quelques mesures emblématiques qui illustrent à la fois notre volonté de faire accéder équitablement le plus grand nombre aux services de qualité offerts, tout en générant de réels impacts sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens.



En premier lieu, la tarification solidaire pour bénéficier de la restauration scolaire avec un repas équilibré, de qualité, des produits issus pour certains de producteurs locaux. Dispositif qui bénéficie aujourd'hui à 80% des jeunes mangeurs tous les jours. Ainsi en 2025, le premier prix d'un repas

continue à se monter à 75 centimes d'euro. Cette première mesure a remporté un franc succès, en témoigne l'augmentation importante du nombre d'utilisateurs plus particulièrement depuis le 1^{er} septembre 2024, avec une hausse de 16% et une moyenne de 700 repas servis tous les midis, augmentation qui ne devrait pas se démentir en 2025 et qui nécessite un ajustement budgétaire en conséquence.



Autre mesure, la rentrée scolaire gratuite pour tous qui a été mise en œuvre dès le mois de septembre dernier. Ainsi pour la rentrée 2025/2026, nous garderons l'augmentation du forfait de rentrée à 50 euros par élève, ce qui nécessite également une prévision budgétaire en conséquence.

La mise en œuvre du Parcours de Réussite en complément du Point Citoyen et des Jobs Saisonniers sera également accessible en année pleine en 2025. Cet accompagnement individualisé pouvant articuler différentes mesures afin de contribuer à la solvabilisation du parcours d'études dans l'objectif qu'aucun étudiant ne doive arrêter ses études pour des problèmes financiers, sera encore renforcé avec un montant de l'aide pouvant aller jusqu'à 1 500 euros pour l'année scolaire en cas de besoin.



Au travers de ces trois exemples, on mesure l'engagement financier de la commune pour contribuer à la réussite et à l'épanouissement des jeunes du territoire dans leur scolarité et leurs études, pour un accès facilité à l'emploi.

Dernier axe notable, un travail et des moyens spécifiques pour une encore plus grande diversification des activités développées au sein des accueils collectifs de mineurs organisés pour les enfants de 3 à 13 ans révolus durant les vacances scolaires et la période estivale. Rappelons que c'est un total de 200 places qui est proposé aux vacances de février, avril, octobre, décembre et de 370 places l'été, pour des activités animées par des encadrants formés à cet effet se déroulant dans nos équipements publics, le tout à la grande satisfaction exprimée par les parents.

Monsieur le Maire : Pour le volet suivant, politique emploi et insertion, je passe la parole à Nathalie LEGROS.

Mme LEGROS : Merci monsieur le Maire.

La politique Emploi/Insertion pour que chacun s'oriente ou accède au milieu professionnel :



L'accès facilité à l'emploi passe notamment pour les plus jeunes par une orientation réussie. Ainsi nous allons poursuivre nos efforts en la matière au côté de nos partenaires en organisant la seconde édition de « CAP Réussite » qui permet aux collégiens, lycéens et demandeurs d'emploi, de mieux identifier les métiers pour lesquels ils ont le plus

d'appétence à l'aide d'ateliers et d'outils innovants, tout en ciblant les filières les plus porteuses. Nous organiserons également la seconde édition du forum des métiers en partenariat avec France Travail, basé sur la découverte des métiers des fonctions publiques d'état, hospitalière et territoriale.

Au-delà de cette initiative spécifique, Saint-Pol-sur-Mer a l'intention de participer pleinement à l'essor annoncé du territoire et de prendre sa pleine place dans la dynamique de création des 20 000 emplois attendus, afin que ces derniers profitent à nos habitants.



Dans cette perspective, la première antenne 20 000 emplois s'est installée sur notre territoire et fonctionnera à plein régime en 2025. Donner le maximum d'information sur les métiers, les formations, les processus de recrutement et l'accompagnement

individuel proposé pour y accéder est la mission de cette nouvelle structure. Passer ensuite le relais à notre service emploi/insertion pour l'accompagnement effectif au quotidien qui contribuera à cet accès à l'emploi, constitue le maillage efficace entre partenaires et structures du territoire pour la réussite du plus grand nombre.



Une première illustration au travers de l'accompagnement de l'ouverture de l'établissement Quick réalisé entre septembre et décembre 2024 et l'accès de 26 Saint-polois aux 57 contrats de travail proposés. Ce sont donc près de 50% des emplois proposés qui ont été pourvus par des habitants de notre commune.

Une belle réussite qui en annonce beaucoup d'autres, grâce également à la politique volontariste menée pour aller en pieds d'immeuble faire se rencontrer employeurs et chercheurs d'emploi. Ainsi en 2025, ce ne sont pas moins de 8 opérations de cette nature qui seront menées en partenariat avec Entreprendre Ensemble, France Travail, les bailleurs et les entreprises. Rappelons qu'en 2024, elles avaient été l'opportunité de faire se rencontrer 67 entreprises avec 432 demandeurs d'emploi pour la signature de plus de 30 contrats de travail identifiés à ce jour, qui ne recouvrent pas la totalité des contrats signés, les bilans n'étant pas achevés.

Au-delà de faire se rencontrer employeurs et chercheurs d'emploi, il s'agit de mettre en œuvre un accompagnement individualisé adapté afin de contribuer à lever les freins au retour ou à l'accès à l'emploi. Ces derniers pouvant être multiples et variés, constitués par exemple par des problèmes de formation ou d'habilitation, des problèmes de garde d'enfants ou encore de mobilité. En effet, il est indispensable d'avoir la capacité à se déplacer sur un territoire pour rejoindre son poste de travail, on ne trouve que très rarement un emploi à la porte de chez soi.

Aussi, parce que nous restons persuadés que l'accès à l'emploi constitue un facteur important d'autonomisation, d'insertion et d'épanouissement, nous continuons à y consacrer du temps et des moyens, tout en allant rechercher les co-financements nécessaires, auprès de l'Europe et de l'Etat notamment, pour limiter les coûts pour la collectivité.

Monsieur le Maire : Merci Nathalie, je passe la parole à une autre Nathalie pour le volet accompagnement des habitants.

Mme LEFEBVRE : Merci monsieur le Maire.

La politique d'accompagnement des habitants au quotidien pour contribuer à l'épanouissement de tous :

L'ensemble des démarches du quotidien nécessite parfois un accompagnement de proximité pour aider à surmonter une difficulté passagère ou plus pérenne, pour expliquer et accomplir une démarche administrative, pour décoder la marche à suivre pour réaliser un projet, des travaux, obtenir un logement ou bien d'autres choses encore. C'est l'essence même de la mission du service public municipal de proximité à laquelle nous nous attachons tous les jours.



Ainsi, 2025 sera notamment l'opportunité de finaliser les aménagements du hall d'accueil de l'Etat Civil afin de le rendre encore plus accueillant et fonctionnel avec une zone d'attente plus confortable.

Ce sera également l'occasion de poursuivre la formation de nos agents en charge de l'accueil et de l'accompagnement aux démarches au travers de « Service plus » (726 rendez-vous en 2024). En effet, en même temps que nous poursuivons nos efforts pour la dématérialisation de bon nombre de démarches qui contribuent à leur simplification avec des prises de rendez-vous en ligne par exemple, nous continuons à croire que la qualité de l'accueil repose avant tout sur l'humain. Aussi, à l'heure où les guichets deviennent de plus en plus virtuels, nous intensifions nos efforts pour la qualité de l'accueil physique au sein de l'ensemble de nos directions et services. Dans cette volonté, nous consulterons les usagers sur la qualité de l'accueil proposé au travers de questionnaires de satisfaction et de recueils de propositions comme nous avons pu le faire au sein de notre SCAS en 2024.



2025 sera également l'année du développement de la démarche « Ville amie des aînés » que nous avons initiée en fin d'année dernière. Il s'agira d'exploiter les nombreuses idées et propositions émises au sein des réunions publiques que nous avons organisées, afin de rendre la ville toujours mieux adaptée à nos seniors. L'objectif est qu'ils continuent à s'y sentir pleinement acteurs et participant, en

fonction de leurs capacités, à la vie et au développement de notre cité. Ainsi, en même temps que notre offre de service continue de se diversifier, le nombre de personnes âgées participant à nos banquets, se voyant remettre un colis et bénéficiant de bons d'achat poursuit sa progression proportionnellement au vieillissement de la population. En 2024, 1 588 carnets de bons d'achat ont ainsi été offerts, dans une démarche qui bénéficie à la fois au gain de pouvoir d'achat de nos seniors et à la vie économique de notre territoire, puisqu'ils sont dépensés dans nos commerces Saint-Polois. Le budget 2025 devra donc prendre en compte cette progression.



Enfin, cette volonté d'accompagnement se décline également en direction de notre tissu associatif très étoffé, un atout majeur au service du vivre ensemble et de l'animation de notre territoire. C'est dans cette volonté que nous avons inauguré notre tout nouveau pôle associatif en 2024, un lieu ouvert à tous, de travail, de convivialité. Un lieu ressource qui doit permettre aux associations d'encore mieux travailler à la réalisation de leurs projets. Dans cette perspective, nous proposerons également, durant cette année 2025, un programme d'ateliers en lien avec la Bourse aux Associations, de manière à contribuer à la formation des responsables et bénévoles associatifs.

Faire en sorte que personne ne reste au bord du chemin, qu'une main tendue puisse être le premier geste pour l'élaboration d'un accompagnement adapté permettant à chacun de réaliser ses aspirations et ses projets, tout en contribuant à sa mesure à l'essor de notre cohésion et de notre territoire, est aussi une de nos missions importantes de service public.

Monsieur le Maire : Merci Nathalie, je passe désormais la parole à Philippe, Philippe Masure pour le volet cadre de vie.

M. MASURE : Merci monsieur le Maire.

La politique pour le développement de la qualité d'un cadre de vie et d'équipements publics dans lesquels on a plaisir à évoluer :



Tout cela doit bien évidemment s'entendre dans un cadre de vie où chacun trouve sa place et où il fait bon vivre. C'est le sens de l'action au quotidien de nos services techniques. En matière de propreté et de qualité des espaces tout d'abord, avec un effort soutenu ces dernières années pour mieux entretenir, mieux verdier, mieux fleurir notre espace public tout en réintroduisant toujours plus de nature en ville.

Le travail entrepris est quotidien mais sans fin, nous nous y attachons cependant avec constance. C'est aussi le sens de la mutualisation de ces services en fin d'année 2024 qui permettra dès 2025 d'être encore plus ambitieux en la matière. Ainsi, dès ce printemps, nous mènerons des opérations renforcées avec des moyens humains et matériels dont nous ne disposions pas jusqu'ici, pour continuer à mieux entretenir les espaces dans une volonté de les rendre toujours plus propres et agréables à vivre.



Pour autant, comme cela a déjà été évoqué à de multiples reprises, nous ne pourrions pas maintenir et développer la qualité du cadre de vie sans que les habitants ne nous aident à le faire. Pas de papier à ramasser dès lors qu'il est mis à la poubelle, pas de déjection canine à évacuer si le maître la ramasse, pas de dépôts sauvages d'encombrants à traiter si le centre Saint-Polois prévu à cet effet est sollicité...

On pourrait multiplier ainsi les exemples, il est important que chacun en prenne conscience et adopte les comportements adaptés.



En même temps que du cadre de vie, les services techniques ont la charge de la maintenance des bâtiments et des équipements. Ce ne sont pas moins de 60 bâtiments publics dont les écoles, les salles de sport et de spectacle, les locaux à vocation plus administrative ou protocolaire qui sont à chauffer, à entretenir au quotidien et à moderniser. Un budget conséquent y est consacré tous les ans avec bon nombre d'agents qui interviennent tous les jours au sein de ces installations.

2025 verra ainsi se poursuivre les investissements pour rénover et rendre plus sobres nos écoles avec de lourdes réfections de toiture réalisées durant la période estivale. Dans le même temps, nous interviendrons pour rendre la cour d'une école plus résiliente, en d'autres termes moins minérale et mieux adaptée aux jeux et à la détente de tous les enfants, tout en développant notamment les capacités de récupération et d'infiltration des eaux de pluie.

Cette année est également celle de la finalisation de l'ensemble du relamping de nos salles de sport, avec un passage d'un éclairage au néon à l'utilisation de leds, pour des éclairages des espaces plus adaptés aux pratiques sportives, avec des durées de vie plus longues et beaucoup plus économiques en énergie. Nous poursuivrons nos efforts également en matière d'accessibilité de tous nos bâtiments, avec la réalisation de mises en conformité au regard des contraintes réglementaires à respecter dans un certain nombre de nos équipements.

Monsieur le Maire : Merci Philippe, je passe la parole à Cindy pour le volet culture et animation.

Mme OUGHAZDI :

La politique culturelle et d'animations qui participe pleinement au développement personnel aussi bien qu'au vivre ensemble :



2025 sera encore une année riche en événements de toute nature. Nous l'avions promis en 2024 et nous l'avons réalisé, nous renouvellerons donc en 2025 l'organisation des « Polyfolies », la seconde édition de notre festival international de musique qui a généré un fort engouement auprès de la population.

Tout comme notre toute nouvelle Ducasse, fête populaire par essence, que petits et grands ont eu le plaisir de fréquenter nombreux l'année dernière et qu'ils espèrent retrouver cette année, nous ne les décevrons pas. En même temps que ces innovations, nous organiserons nos grands moments festifs habituels avec par ordre chronologique, le carnaval des tout-petits jusqu'aux plus grands et aux anciens, la chasse aux œufs, Halloween, la Saint-Martin et notre marché de Noël.



Bien évidemment, nous n'oublions pas non plus notre période estivale qui sera marquée, à l'image de ces deux dernières années, par une saison complète d'animations au sein du parc Prigent dont le succès ne se dément pas, ouvert cette année par un grand concert qui ravira les Saint-Polois.

Dans le même temps, la politique culturelle développée à Saint-Pol-sur-Mer a pour vocation de donner la possibilité à chacun d'avoir un accès diversifié et le plus souvent gratuit à de multiples activités proposées à la Médiathèque, à l'Académie de Musique et de Danse ou encore à l'école des Beaux-Arts.



A titre d'exemple, pour l'année musicale 2024-2025, ce sont 396 élèves (soit une hausse de 63 élèves sur 12 mois) inscrits dans des cours animés par 15 professeurs qui dispensent une formation musicale et enseignent la pratique d'un instrument de musique.

« La musique c'est Saint-Pol-sur-Mer »!



Pour l'école des Beaux-Arts, ce sont 29 cours modulés par tranches horaires pour 165 élèves inscrits. Concernant la Médiathèque enfin, au delà d'avoir accès à des livres, des CD, des DVD, des jeux vidéo et pouvoir participer à un large programme d'animations très diversifiées, c'est aussi la possibilité de bénéficier

du réseau "Les balises"; c'est-à-dire accéder à toutes les bibliothèques du territoire communautaire en réservant des livres et en se les faisant livrer à la médiathèque.

Monsieur le Maire : Merci Cindy, je passe la parole à Luc pour le volet sportif.

M. BOUREY : Merci monsieur le Maire.

La politique sportive pour des activités accessibles à tous et un accompagnement des clubs pour des pratiques plus intensives et de compétition :



Les activités sportives municipales sont toujours plus courues et diversifiées. Que ce soit pour la randonnée, les sorties à la journée, l'escalade, le yoga, la musculation au sein d'un équipement que beaucoup nous envient et bien d'autres encore, la fréquentation est au rendez-vous en même temps que la satisfaction

des pratiquants. Pour mémoire, la totalité de ces activités est gratuite ou à prix très modérés sans concurrence avec ce qui est pratiqué ailleurs afin de permettre à chacun d'accéder à l'activité à laquelle il souhaite participer.

En même temps, force est de constater que nous atteignons des limites quant à l'occupation de nos équipements aujourd'hui très fortement sollicités et à nos capacités de subventions et d'investissement au regard des exigences des fédérations sportives toujours plus importantes au fil de l'évolution des niveaux de pratique.

En conséquence, nous avons une réflexion partagée à engager en la matière, car le nombre et le niveau des équipements sportifs à Saint-Pol-sur-Mer sont très importants et enviés par nombre de communes de 20 000 habitants qui ne peuvent se prévaloir de l'équivalent, nous ne pourrions pas aller au-delà dans le contexte budgétaire national qui s'impose à nous.



En parallèle, nos clubs sportifs continuent à se développer avec un nombre de licenciés qui ne fait que croître, des niveaux de pratique sportive de plus en plus élevés et donc avec des besoins en conséquence. Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette dynamique très positive qui apporte beaucoup aux pratiquants

tout en contribuant à l'image de notre ville. Il nous faut également rendre hommage aux très nombreux bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps pour que tout cela soit possible.



Monsieur le Maire : Merci Luc, je passe désormais la parole à Fabien pour les prochaines réalisations qui vont se poursuivre ou qui vont débiter et qui marquent la métamorphose engagée de notre ville.

M.CLEMENT : Merci monsieur le Maire.

C. UNE MULTITUDE DE RÉALISATIONS QUI DÉBUTENT OU SE POURSUIVENT EN 2025, QUI MARQUENT LA MÉTAMORPHOSE ENGAGÉE DE LA VILLE



Si 2024 a été une année charnière durant laquelle nous avons poursuivi des démolitions et surtout posé des premières pierres pour la réalisation d'un certain nombre de chantiers, 2025 verra la concrétisation des efforts et le démarrage d'autres nouveaux projets.

Ainsi, dès le début de l'année, la réhabilitation des Résidences Lys et Violettes par Partenord sera achevée. Un chantier de plusieurs mois qui aura permis de travailler tant sur l'extérieur qu'à l'intérieur des 2 résidences, pour apporter davantage de confort dans les logements tout en apportant une autre qualité d'isolation thermique qui permettra une baisse globale des consommations.

En parallèle, une concertation avec les habitants sera menée dans l'objectif de finaliser le projet de réaménagement de la place « Cité Liberté » pour un démarrage des travaux après l'été.



Pour ce qui concerne la cité des Cheminots, une quatrième phase de démolition sera conduite durant le premier semestre, laquelle sera suivie par le lancement de la phase de réhabilitation des maisons « cheminotes » au second semestre.

Par ailleurs, la construction de la résidence quai Willson et des maisons individuelles par Habitat du Nord se poursuit avec une livraison attendue au début de l'année 2026. Dans la série des très bonnes nouvelles, les 26 nouveaux logements construits par le Cottage rue des Rossignols devraient quant à eux être livrés dans le courant du second semestre.



A partir du mois de juin, le réaménagement total du square Delvallez sera lancé en même temps que les travaux pour le prolongement de la rue Victor Hugo. Il s'agira donc de travailler sur la qualité de l'espace public en même temps que les projets de réhabilitation et de construction se concrétiseront.



Puis en septembre, le Médicentre sera livré et ouvrira ses portes. Une autre réalisation qui voit concrètement le jour et aura la capacité de proposer aux habitants les prises en charge tant attendues.

A Jean Bart/Guynemer, les choses avancent également puisque l'appartement témoin sera livré et visitable dans le courant du premier semestre, avec une réhabilitation de Guynemer qui suit son cours comme prévu. Les démolitions se poursuivront en parallèle avec les entrées EFG et NOTU de petit et grand Jean Bart. La encore, un effort conséquent sera porté pour l'aménagement de l'espace public avec les premières interventions sur le boulevard de l'Espérance à compter de la fin du premier trimestre.



Nous pourrions poursuivre encore longtemps cet inventaire tant les projets sont nombreux, riches et divers. Ils représentent autant de nouvelles opportunités de logements neufs, confortables et durables, plus particulièrement pour les Saint-Polois, dans un contexte communautaire où il faut rappeler que la demande est aujourd'hui nettement supérieure à l'offre. Ils marquent également la métamorphose en cours de la ville, avec une image qui évolue très positivement et une dynamique reconnue par tous qui contribue à l'attractivité de notre territoire.

Monsieur le Maire : Merci Fabien. Je cède désormais la parole à Cédric pour le volet des moyens financiers.

M.MORNAVE :



Le vote du budget 2025 interviendra en conseil consultatif le jeudi 20 mars et en conseil municipal de Dunkerque le jeudi 27 mars.

Comme posé en préambule, le cadrage budgétaire de cette année 2025 tient évidemment compte d'un contexte national très incertain et des orientations qui seront prises par le gouvernement pour l'élaboration de la loi de finances. Dans ce contexte inédit, nous adoptons une attitude prudente et nous appuyons sur le compte administratif prévisionnel 2024 qui continue à s'affiner avec un taux de réalisation qui devrait avoisiner 98%, au regard du

budget primitif, complété des décisions modificatives intervenues durant l'exercice.

Dans ces perspectives, les prévisions sont les suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement devront globalement rester stables par rapport à 2024 et s'établir autour d'un peu plus de 11 millions d'euros pour répondre aux besoins des services, tels qu'ils ont été identifiés et affinés dans le processus d'élaboration budgétaire mené depuis le mois d'octobre dernier ;
- Les dépenses en investissement sont quant à elles fixées à hauteur de 4 millions d'euros auxquelles viendront s'ajouter les reports de 2024, avec un programme élaboré sur trois objectifs principaux :
 - Poursuivre la modernisation de notre patrimoine en investissant dans nos différents équipements, pour les rendre plus sobres et économiques en fonctionnement quotidien ;
 - Investir dans la qualité de nos espaces publics pour contribuer au bien-être de tous, favoriser le vivre ensemble et ramener la nature en ville ;
 - Maintenir nos équipements et nos installations pour permettre leur utilisation par tous, en les adaptant au mieux aux besoins et aspirations de chacun.

Monsieur le Maire : Merci Cédric. Je passe la parole à Martine pour le volet des moyens humains.

Mme CABARET : Merci monsieur le Maire.

- Les dépenses en Ressources Humaines sont estimées pour ce qui les concerne à hauteur d'un peu moins de 11,5 millions d'euros tenant compte des mouvements de fusion et de mutualisation auxquels il a été procédé en 2024.

- L'état des effectifs au 01/01/2025 :

Agents titulaires	
Cat A	13
Cat B	44
Cat C	229
Total	286
Contractuels sur emploi permanent	
23	
Agents en apprentissage ou en parcours d'insertion	
Parcours Emploi Compétence	8
Apprentis	1
Total	9
Total général	318

- Quelques éléments remarquables à prendre en compte :

L'année 2024 aura été marquée plus particulièrement par l'unification de la police municipale avec celle de Dunkerque et la création de la brigade territoriale de Saint-Pol-sur-Mer, composée d'une équipe d'agents basée dans le poste de police de la commune et exerçant ses missions au quotidien dans les rues de la ville. Le transfert de ces agents du budget RH de Saint-Pol-sur-Mer à celui de Dunkerque avait été réalisé de manière effective au 1^{er} juillet, entraînant une première baisse du coût global de la masse salariale.

En fin d'année, il a également été procédé à la mutualisation des équipes du Centre Technique Municipal avec celles des communes associées de Dunkerque, de Fort-Mardyck et de la Communauté Urbaine, pour la création d'un service commun au 1^{er} janvier 2025. Ces équipes restent également attachées fonctionnellement à la ville de Saint-Pol-sur-Mer, dans une organisation et des conditions de travail identiques à ce qui existait jusqu'ici. Ce dernier mouvement entraîne le retrait de 89 agents de notre masse salariale, pour un coût total estimé au 1^{er} janvier de cette année à 4 050 000 euros.

Comme indiqué en introduction, la loi spéciale prévoit une augmentation de 3 points de la cotisation employeur au titre de la CNRACL ce qui représente un coût supplémentaire à intégrer estimé à 145 000 euros, auquel s'ajoutera 1 point au titre de l'assurance maladie.

Enfin, comme chaque année, le coût du glissement vieillesse – technicité est estimé à 71 300 euros pour cette année.

Monsieur le Maire : Merci Martine. En conclusion, vous le voyez,

E. UNE DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION QUI SE CONFIRME ET S'INSCRIT DANS LA DURÉE

L'ensemble des orientations, projets et réalisations énoncé au fil de ce document confirme, s'il en était besoin, la dynamique de transformation dans laquelle est engagée Saint-Pol-sur-Mer depuis maintenant 3 ans, étayée par la coopération renforcée qui existe aujourd'hui entre les trois communes associées.

Sans rien perdre de son identité et de sa singularité, nous transformons la ville sur elle-même, sans heurt, mais indéfectiblement, tout en développant des politiques publiques qui mettent l'habitant au cœur des préoccupations, dans des équilibres budgétaires qui préservent l'avenir.

Il s'agit de rendre la ville toujours plus agréable à vivre pour les Saint-Polois, de proposer de nouvelles capacités d'emploi et de logement au sein d'espaces publics de qualité, ainsi qu'un accompagnement fort et incarné du service public municipal pour chacun.

Tout cela concourt à son attractivité, au bien-vivre ensemble dans une tranquillité préservée, tout en rééquilibrant la mixité sociale et en veillant à ce que chacun s'épanouisse et trouve sa pleine place, à la mesure de la réalisation de ces projets et aspirations, dans un territoire plus large lui-même en plein développement.

Vous avez maintenant donc tous bien connaissance des orientations budgétaires que nous souhaitons développer ou prolonger en 2025. Qui a des questions ou des remarques ? Monsieur Bayraktar, allez-y.

Monsieur BAYRAKTAR : Merci monsieur le Maire. Je n'étais pas au courant de cette règle. Je n'ai pas été informé qu'on allait faire une séance de lecture et que l'on poserait les questions après. J'avais un peu procédé comme la dernière fois, comme l'année dernière, où vous aviez fait point par point.

Monsieur le Maire : Je l'ai précisé dans mon propos introductif. En fait, je réponds à la demande qui avait été faite l'année passée, de justement faire toutes les interventions à la fin. Voilà. Allez-y.

Monsieur BAYRAKTAR : ...Et donc, je concentre tout en une seule fois, c'est ça ? Ça va être long alors !

Monsieur le Maire : Aller à l'essentiel !

Monsieur BAYRAKTAR : Vu que je n'ai pas pu participer aux commissions, je vais avoir des questions, je suis désolé. Donc, je commence. Au moment d'écrire ce rapport d'orientations budgétaires, vous êtes partis de l'hypothèse d'une réduction de budget des collectivités locales à hauteur de 10 milliards d'euros mais, vous tabliez plutôt sur une contribution de 2 milliards. En refusant de censurer le gouvernement Bayrou, le rassemblement national et le parti socialiste viennent d'accepter un budget pire que celui de Michel Barnier.

Monsieur le Maire : Monsieur Bayraktar, on est hors sujet, on ne s'occupe pas...

Monsieur BAYRAKTAR : ...non, non je ne suis pas hors sujet !

Monsieur le Maire : Si, si ...

Monsieur BAYRAKTAR : Laissez-moi..., laissez- moi ..., laissez-moi développer ...

Monsieur le MAIRE : ...Ne vous énervez pas monsieur Bayraktar. ...

Monsieur BAYRAKTAR : ...Non, non, ...

Monsieur le Maire : Soyons, Allons à l'essentiel, vous l'avez dit vous-même...

Monsieur BAYRAKTAR : ...Je vais à l'essentiel !

Monsieur le Maire : Je peux terminer monsieur Bayraktar ?

Monsieur BAYRAKTAR : Allez-y.

Monsieur le Maire : Vous avez dit vous-même que vous aviez beaucoup de questions, allez aux questions. Le plan national, laissons-le au national. Occupons-nous de Saint-Pol-sur-Mer, nous sommes quand même là pour ça.

Monsieur BAYRAKTAR : Nous savons aujourd'hui que la contribution sera de l'ordre de 2,4 milliards. Ce qui veut dire, si je me base sur les éléments qui nous sont donnés ici un budget qui serait tronqué de 1,1 % soit 121 000€ sur le budget de fonctionnement, 44 000 sur l'investissement et 126 500€ sur le RH, ce qui nous fait à peu près 300 000€. Nous avons compris que nous ne sommes pas maîtres de notre destin et que vous n'avez pas la maîtrise de notre budget, à cause des erreurs et des décisions politiques nationales. Au final, c'est toujours aux Français de payer. Lorsque je dis français, je parle bien sûr de la tranche de ceux où les revenus sont les plus modestes, les smicards, les retraités, le petit commerçant, le petit artisan, le petit entrepreneur. Ma question sur ce premier chapitre c'est : avez-vous déjà envisagé les postes sur lesquels vous ferez des économies ? Sur quoi, nous devrions économiser ? Quel investissement devons-nous repousser ou annuler ? Quel serait l'incident sur les ressources humaines ?

Vous répondez chapitre par chapitre ou alors je fais tout en même temps ?

Monsieur le Maire : Allez-y.

Monsieur BAYRAKTAR : Alors, sur le volet des politiques publiques nous avons compris que la sécurité des saint-polois fait partie des priorités des politiques que vous mettez en place et l'unification de la police municipale de Saint-Pol-sur-Mer avec celle de Dunkerque doit permettre une synergie. L'ensemble des saint-polois doit pouvoir en bénéficier. Le renfort des effectifs et des moyens ne doit pas être seulement théorique. Je vais faire quand même une parenthèse, elle ne va pas être longue mais bon... je tiens à la faire. Je profite de ce moment où nous parlons de la police municipale, composée de femmes et d'hommes plus que jamais présents et mobilisés au service des saint-polois et de leur tranquillité, pour vous rappeler le souhait que nous avons formulé ici même en 2023, de voir le bureau de police municipale rendre hommage à notre premier policier en devenant : « bureau de police municipale Albert Coeuignard ». Vous n'y voyiez aucun inconvénient à l'époque et votre directeur de cabinet m'avait assuré le soir même que ce serait à l'ordre du jour du conseil municipal suivant. Nous en sommes au sixième, il n'est jamais trop tard pour tenir votre promesse. Je ferme la parenthèse. Vous nous dites que le réseau de protection de vidéosurveillance a été considérablement élargi 80 caméras aujourd'hui, combien y en avait-il en 2020 ? Et combien pensez-vous qu'il y en aura en 2026 ? Quel a été l'investissement depuis le début du mandat sur la vidéo protection ?

Oui la sécurité et la protection des saint-polois doit aussi passer par la prévention notamment, comme il est fait, à savoir, l'éducation de nos enfants qui, ne l'oublions pas, seront les adultes de demain.

Sur la politique enfance jeunesse, je ne peux qu'approuver les avancées même si je les trouve parfois insuffisantes. Oui à la tarification solidaire même si elle ne gomme pas toutes les injustices sociales. Nous pouvons aller plus loin dans cette solidarité sociale, sans pour autant laisser sur le bord de la route d'autres enfants, pour d'autres raisons. Chaque centime investi aujourd'hui pour leurs besoins, leur éducation, les prépare à leur vie d'adulte. Concernant le slogan à Saint-Pol-sur-Mer l'école est vraiment gratuite, vous savez ce que j'en pense, je ne vais pas rentrer dans les détails nous avons toutes et tous ici que ce n'est pas la réalité, je ne reviendrai pas là-dessus.

Sur la politique emploi insertion, je n'aurai pas de questions mais juste quelques remarques. Oui nous devons mobiliser tous les leviers pour favoriser non seulement l'insertion professionnelle et donc

l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché mais aussi, de nos enfants qui arrivent ou vont arriver dans les prochaines années sur l'emploi. Pour cela, il ne suffit pas d'ouvrir une antenne 20 000 emplois ou de déclarer que les publics du territoire doivent être prioritaires. Il est hors de question d'aller chercher à l'extérieur la main-d'œuvre que nous avons ici et pourtant, c'est exactement ce qui se passe. Les entreprises intervenant sur la construction de ces usines sont belges, allemandes, lituaniennes, turques ... pire, même les ouvriers sont détachés. Ils nous viennent parfois directement de Lituanie ou même en dehors de l'Union Européenne. Nous sommes sur un territoire où se trouve la plus grande centrale nucléaire d'Europe et pourtant les électriciens qui câblent nos usines viennent de Bulgarie ou de Turquie. Oui, encore une fois, le slogan est très beau 20 000 emplois, 200 000 gagnants, mais la réalité en est très éloignée. Dernier point sur le volet emploi, je ne peux que saluer l'arrivée d'un nouveau commerce et 57 emplois dont près de la moitié seraient pourvus par des saint-polois. Durant des années, on a tapé sur des kebabs qui venaient fleurir ici à Saint-Pol-sur-Mer. On a restreint leurs horaires d'ouverture. On a voté la création d'un fond pour préempter des commerces. On ne voulait pas les voir ici, prétextant la malbouffe. Par contre, on arrive à accompagner l'ouverture d'un établissement qui, vous me le permettrez, ne sert pas de repas gastronomiques. Il est vrai que nous aimerions tous voir des commerces divers et variés. Mais, c'est une question d'offre et de demande. Je me souviens de cette période, par exemple Emir Dag qui est très bien connu et qui devait se battre au quotidien, cela parfois avec les Maires en place pour pouvoir uniquement travailler. Les choses ont fort heureusement changé pour lui et il en est là où il est aujourd'hui. Nous nous devons d'accompagner, soutenir sans distinction chaque petit commerçant qui désire s'installer et faire vivre l'économie locale.

Sur la politique d'accompagnement des habitants au quotidien, alors, vous avez aménagé un hall d'accueil c'est bien. Le service plus, 727 rendez-vous en 2024. À moi seul, en 2024, entre deux clients j'ai dû en faire à peu près 400. On aurait pu aussi insérer dans ce rapport d'orientations budgétaires, 1588 carnets de bons d'achat ont été offerts. Il aurait été intéressant de connaître à quel point ils ont été bénéfiques à la vie économique de notre territoire. Quelle part des bons ont-ils vraiment terminé chez les petits commerçants ? Quelle part est partie enrichir les grandes surfaces ? Cette question, je l'ai déjà posée à plusieurs reprises mais je n'ai jamais pu obtenir de réponse. Enfin, je terminerai sur une note positive sur ce volet, le pôle associatif, je pense que c'est une très belle réalisation et un bel outil pour nos associations que nous devons soutenir.

Sur la politique, pour le développement de la qualité, du cadre de vie et les équipements publics. Ce serait malhonnête, non seulement envers les services mais aussi pour l'équipe municipale en place, de dire que rien n'est fait, ou insuffisamment fait, et que la ville est sale. Lorsqu'on part de loin, il y a beaucoup à entretenir et donc, beaucoup à rattraper. Moi qui ai l'habitude de marcher, je vois ce travail qui est entrepris au quotidien. J'observe les petites évolutions de notre cadre de vie. Est-ce que l'on peut dire que la ville est propre ou que notre cadre de vie est agréable ? Elle pourrait l'être et pour ça, comme vous le soulignez, il faut que les habitants jouent le jeu. Mais, il suffit de deux ou trois personnes pour détruire le travail de plusieurs agents ou salir tout un quartier. Il y a un travail, un réel travail d'éducation populaire à réaliser avec les maisons de quartier. Surtout, à un moment, il faut frapper au portefeuille, il faut tout simplement verbaliser. Celui qui vient dégrader le mobilier urbain, celui qui ne ramasse pas la crotte de son chien, celui qui se débarrasse de ses encombrants sur le trottoir. Le budget, ou le temps gaspillé à ça, permettrait d'embellir encore plus notre cadre de vie. Une question quand même, sur ce volet, en quoi vont consister ces opérations pour renforcer dès ce printemps et surtout avec quels moyens humains et matériels dont nous ne disposons pas jusqu'à aujourd'hui ?

Sur la politique culturelle et d'animation. Que dire ? Pas grand-chose hormis qu'elle est riche et variée, peut-être pas suffisamment pour certains mais, on ne peut pas satisfaire tout le monde. J'ai quand même des critiques constructives : premièrement, n'oublions pas que durant ces moments de

festivité d'animation, certains travaillent. Veillons à les respecter en ne les empêchant pas de travailler. Je parle, par exemple, des commerçants du marché durant les Polyfolies ou même durant le carnaval. Deuxièmement, n'oublions pas la sécurité des usagers durant ces mêmes moments festifs. Je pense, par exemple, durant l'installation de la ducasse où les enfants et les parents d'élèves étaient obligés de partager la bande roulante avec les véhicules. Dois-je vous rappeler qu'en cas de sinistre votre responsabilité civile et pénale sera mise en cause puisque la gestion du domaine public est de la compétence du Maire ?

Sur le volet donc..., je vais passer tout ça, puisque vous m'avez demandé d'abrégé... Je vais aller à la fin.

Monsieur le Maire : J'ai bien fait vu le nombre de pages que vous tournez...

Monsieur BAYRAKTAR : Un débat d'orientations budgétaires, ce n'est pas seulement le projet du Maire. Cela doit être le reflet d'un projet municipal fort, celui d'une équipe dont l'action à conduire doit aller au bénéfice de tous les habitants. Oui, le budget est contraint certes. Oui, l'investissement est limité, certes. Il faut avoir des éléments d'analyse pour faire une projection à plusieurs années, il faut gérer les priorités. Je me souviens de votre premier rapport d'orientations budgétaires et de votre réponse lorsque je vous faisais remarquer que nous avions un rapport d'activité sans ambition aucune, avec un cadrage budgétaire et financier identique. Ce jour, vous m'aviez répondu je vous cite : « on n'a pas le choix monsieur Bayraktar, on n'a pas le choix. On est la grande ville de Dunkerque avec un cadrage budgétaire qui est fait entre techniciens et derrière, il y a une discussion politique notamment sur l'investissement. Voilà, donc, on n'a pas le choix tout simplement. » Visiblement nous n'avons toujours pas le choix puisque nous restons toujours sur un cadrage budgétaire de fonctionnement et d'investissement identique soit respectivement 11 et 4 millions d'euros.

Au final, échange politique ou pas d'échange politique il n'y a pas de changement pour les saint-polois. Sur le rapport d'orientations budgétaires 2021, il y avait le futur centre technique que voulez mettre en place monsieur Jean-Pierre Clicq, projet qui est tombé aux oubliettes. Sur le rapport d'orientations budgétaires 2022, apparaît le projet de ressourcerie qui devait voir le jour en 2022 et pour lequel vous avez acheté un bâtiment. Projet dont on n'a plus entendu parler depuis. Cette même année vous nous parlez de la redynamisation du commerce local par un travail collaboratif, particulier, afin d'améliorer la visibilité de nos commerces, d'un travail sur la signalétique, d'un plan numérique de localisation des commerces mais, rien non plus sur tout ça... sur le rapport d'orientations budgétaires 2023, vous vouliez donner un nouvel élan à la salle Abel Lamote et vous y organisiez le premier festival du rire. Il sera aussi le dernier. Cette même année, vous nous parliez d'un fond pour habiller les cellules commerciales vacantes mais, ça restera juste une ligne de plus sur un rapport d'orientations budgétaires. On ne développe pas le commerce et l'artisanat en transformant simplement un garage en bureau. On n'y retrouve également le projet du parc Prigent qui, lui, est une réelle réussite. Je tiens à féliciter l'ensemble des intervenants sur ce projet. Sur le rapport d'orientations budgétaires 2024 apparaissent les notions de centre-ville, de cœur de ville, de ceinture verte, des projets très ambitieux. Je dirais plutôt, deux utopies. Oui, vous nous présentez un rapport d'orientations budgétaires qui s'étoffe, se structure d'année en année mais, si je dois retenir qu'une seule chose, c'est qu'à chaque fois on nous vend du rêve et puis nous ne retrouvons malheureusement pas la traduction du rapport d'orientations budgétaires dans le budget.

Monsieur le Maire : Merci monsieur Bayraktar. Monsieur Nave ?

Monsieur NAVE : Merci. Juste pour vous indiquer qu'il ne peut y avoir de débat d'orientations budgétaires sans précisément d'orientations budgétaires que vous souhaitez pour cette année 2025. Nous avons reçu un catalogue de promesses qui s'apparente plus à de la communication en vue des

campagnes électorales qui arrivent qu'un vrai débat d'orientations budgétaires. Nous ne rentrerons donc pas dans cette démarche et nous le regrettons. Cela a d'ailleurs été signalé en commission. Par ailleurs, nous avons pris bonne note de la confirmation du directeur général des services nous indiquant que vous n'étiez pas obligé de rédiger ce document car le budget de notre commune de Saint-Pol-sur-Mer était exclusivement dépendant de celui de Dunkerque et que seul le débat d'orientations budgétaires qui faisait fois, c'était celui du conseil municipal de Dunkerque. Donc acte, nous ne participerons donc pas à ce débat, ni au vote. Merci.

Monsieur le Maire : C'est votre choix monsieur Nave. Maintenant, je viens de me tourner vers mon directeur général des services, il va falloir que vous apportiez la preuve de ce que vous avancez. Donc, je note que vous ne souhaitez pas prendre part au débat. Très bien.
Il y avait d'autres interventions, pardon ? Thomas ?

Monsieur NICOLLE : Bonsoir à tous. J'aimerais mettre en avant l'intergénérationnel et on ne peut que se réjouir de voir qu'à Saint-Pol-sur-Mer, comme beaucoup de choses, l'intergénérationnel n'est pas mis de côté. Au programme, goûter, activités manuelles, sorties à Biotopia et j'en passe, sans oublier le carnaval intergénérationnel qui a d'ailleurs lieu cette semaine. La halte-garderie et le relais petite enfance, le conseil municipal des enfants et le conseil municipal des jeunes, les pensionnaires de la résidence autonomie Ambroise Croizat ont pu passer un incroyable moment.
Pour finir, je vais évidemment parler de notre parc Prigent, de votre ambition monsieur le Maire, votre ambition de le moderniser et la volonté d'en faire un site intergénérationnel, aux petits et grands qui partagent les valeurs qui sont les nôtres, celle du vivre ensemble.

Monsieur le Maire : Merci Thomas. Cédric ?

Monsieur MORNAVE : Oui, je souhaite intervenir pour rappeler que notre groupe a rejoint le groupe de la majorité l'année dernière et, on ne l'a pas fait juste pour faire un petit groupe politique, on l'a fait pour rapprocher nos idées, notre programme. Un des exemples, dans le cadre de vie, ce sont les cours d'écoles résilientes qui faisaient partie par exemple de notre engagement et qui ont été reprises ou copiées. En tout cas, la nature en ville n'est pas un vain mot et le parc Prigent en est une parfaite réussite. Beaucoup de projets sont annoncés et ce ne sont peut-être pas que des utopies mais il faut les réaliser. C'est mieux d'être un peu idéaliste et c'est important d'avoir des idées ambitieuses. Les enfants saint-polois sont notre préoccupation à tous. Les enfants doivent s'épanouir dans les écoles. Les écoles, cours minérales, sur du béton, c'est peut-être d'un autre temps. Maintenant, il est temps de revenir à mettre la nature en priorité. Aller faire découvrir la nature au plus proche et évidemment ce projet-là, nous on souhaite le mettre en avant et c'est aussi un exemple. Il y a beaucoup d'autres exemples sur le logement, et ce n'est pas un catalogue mais vraiment un projet pour l'année, avec un budget contraint, peut-être, mais on a aussi une ambition. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Oui monsieur Briche ?

Monsieur BRICHE : Merci monsieur le Maire délégué. J'ai également assisté à la commission finances et je confirme que le DGS nous a indiqué que nous n'étions pas obligés de rédiger ce document car le budget de notre commune de Saint-Pol-sur-Mer était exclusivement dépendant du budget de Dunkerque et que le seul débat d'orientations budgétaires qui faisait fois était celui du conseil municipal de Dunkerque.

Monsieur le Maire : Et juridiquement, vous avez quoi à y dire ? Ce n'est pas la même chose que ce qui a été annoncé tout à l'heure. Juridiquement tout est vrai dans ce qui a été dit là, non ?

Monsieur NAVE : Qu'est-ce qui a été dit ?

Monsieur le Maire : ... Et bien ce que monsieur Briche vient de dire ! D'un point de vue purement juridique Monsieur Nave c'est la vérité ? Ce n'est pas tout à fait ce que vous avez dit tout à l'heure. Quand on reprend les propos de monsieur Briche effectivement, il n'y a rien qui est choquant juridiquement.

Monsieur NAVE : Monsieur, vous êtes quand même un sacré menteur !

Monsieur le Maire : ... je vais vous demander...

Monsieur NAVE : Je m'explique...non mais...

Monsieur le Maire : ... je ne vous ai pas manqué de respect !

Monsieur NAVE : ...je ne vous manque pas de respect !

Monsieur le Maire : ...ah non ?!

Monsieur NAVE : ...Je vous le signale... dire à quelqu'un que c'est un menteur ce n'est pas lui manquer de respect...

Pourquoi je dis ça ? Parce que regardez : ceci c'est mon intervention et c'est exactement ce que j'ai dit ! Donc, monsieur Briche a répété exactement la même chose et, quand moi je suis intervenu, vous m'avez répondu « euh non, mon directeur général des services n'a jamais dit ça... il va falloir prouver ce que vous avez dit ! » et tout d'un coup, quand monsieur Briche prend la parole, exactement la même chose que moi donc, c'est la vérité.

C'est vrai, effectivement, c'est Dunkerque qui a la maîtrise des finances et que seul le budget de Dunkerque fait foi ou en tout cas fait référence. Que seul le débat d'orientations budgétaires de Dunkerque fait foi et est nécessaire, dont acte. Et, effectivement, nous ne participerons pas à ce simulacre de propagande électorale et nous aurons un vrai débat d'orientations budgétaires à Dunkerque.

Monsieur le Maire : La campagne électorale vous tараude monsieur Nave j'ai l'impression... Roland, tu voulais intervenir sur la sécurité ?

Monsieur HAUDIQUET : Pour la police municipale, je voudrais faire une petite rétrospective. Fin 2023, nous avions 76 caméras. Cela avait été annoncé au conseil consultatif. En 2024, nous en avons 14 nouvelles, pol'position 2024. Le centre de supervision urbaine, le CSU, géré par Dunkerque et le maintien de celui de Saint-Pol permettent de voir en direct ce qui s'y passe. Il faut parler vrai. Une caméra à chaque coin de rue ça a uniquement un effet dissuasif et non opérationnel.

Véritable sujet, la stratégie d'emploi de ces caméras c'est d'organiser un maillage de la vidéosurveillance qui permettrait de remettre et de reconnaître le parcours des individus et les circonstances, et ainsi et surtout de coordonner les interventions. Sur le volume d'interventions qui était évoqué, le Maire n'a pas à en transmettre le détail. Cependant, nous pouvons évoquer les 14% de verbalisations sur le stationnement, 15 % relatifs à des interventions qui ont été réalisées par les autres brigades et 7 % par la brigade de nuit. Donc, on voit bien une partie de son opérationnalité. Quand on veut une police municipale efficace, on lui donne des consignes. Des consignes qui ont été reprises dans le document que j'évoquais tout à l'heure. Consignes qui sont d'intensifier leur présence sur le terrain, d'aller au contact de la population, de multiplier les types de contrôles. Contrôles que vous avez pu constater : contrôles de commerces, contrôles de vitesse, contrôle de

stationnement... et on ne leur dit pas comment faire, on leur donne une mission avec un résultat à obtenir. Voilà, ce que j'avais à préciser concernant la police municipale.

Monsieur le Maire : Merci Roland.

Monsieur le Maire : Je préciserai quelques points également. Monsieur Bayraktar, vous nous avez interpellés sur un certain nombre de sujets. Pour répondre à votre question concernant la vidéo protection, 245 000€ avaient été inscrits au budget prévisionnel. En ce qui concerne 2025, nous sommes en préparation budgétaire et vous le savez, en conséquence, au mois de mars, nous en parlerons. Voilà sur le volet vidéo.

Enfin, jeunesse il y a juste une chose que vous avez dite et que je ne peux pas laisser passer, je suis quand même obligé de rétablir la vérité. Laisser des enfants sur le bord de la route ce n'est absolument pas le cas, ce n'est absolument pas notre intention et ce n'est absolument pas la politique que l'on souhaite mener. Pour preuve, je citerai que nous possédons la seule école qui accueille une classe d'autistes sur tout le territoire de la CUD. Donc, pensez bien et gardons à l'esprit qu'évidemment nous prônons le vivre ensemble et nous prônons la même réussite, la même chance de réussir pour chacun.

Vous avez ensuite parlé d'emploi et d'insertion et vous avez parlé un petit peu commerces. Il faut aussi rétablir les choses, sauf erreur de ma part et vous ne m'en voudrez pas et je m'en excuserai si c'est le cas, le fond de préemption qui a été créé à l'époque n'avait pas pour vocation d'interdire les kebabs. Le fond de préemption qui avait été créé à l'époque, je n'étais pas là mais, il avait pour vocation de présenter des cellules commerciales pour pouvoir avoir, effectivement, un meilleur contrôle dirons-nous sur la diversification commerciale. Je ne rentrerai pas dans ce jeu de dupes, de tel commerce ou tel autre, je pense que personne n'en sort gagnant. J'ajouterai juste, évidemment, nous accompagnons, au même titre, tous les commerces qui souhaitent s'installer à Saint-Pol-sur-Mer. Nous leur faciliterons au maximum la tâche mais j'aurai une plus grande fermeté, et j'ai une plus grande fermeté, et elle se traduit d'ailleurs actuellement par un certain nombre de contrôles : Chaque commerçant en règle !

Concernant les bons d'achat, je ne sais pas si on a un véritable intérêt à opposer les petits commerçants et les autres. En tout cas, ce n'est pas dans mon esprit. Et si, peut-être revenir sur le cadre de vie, vous évoquiez, à un moment il faut passer à la sanction. Ça fait un moment qu'on sanctionne. Je peux vous le dire dans mes mains courantes de police municipale, il y a des sanctions. On n'a pas attendu pour dire notre police municipale « allez-y, maintenant vous mettez les PV ». C'est une évidence. C'est l'essence même de leur travail. Concernant les opérations « coup de poing » qui seront menées conjointement, les renforts viendront, ils seront à la fois des renforts techniques avec des machines que nous n'avons pas, je pense par exemple à des balayeuses-brosse ou de plus grande envergure ou des choses comme ça et des moyens humains supplémentaires sur des opérations coup de poing. Voilà.

Peut-être un dernier point, vous faisiez une liste à la Prévert, des choses que vous nous avions évoquées et qui, effectivement, n'ont pas vu le jour. Ça ne veut pas dire qu'elles ne le verront jamais. Il y a des choix à faire et, effectivement, il y a des priorités qui passent et d'autres qu'on est forcé de mettre sur le côté et qui reviendront au moment opportun quand l'opportunité sera là, tout simplement.

Dernier point sur le budget, j'enforce une porte ouverte en disant ça mais, je tiens à dire, vous savez très concrètement par les temps qui courent, si on ne baisse pas notre budget c'est que mécaniquement on l'augmente. Si on ne baisse pas notre budget c'est que mécaniquement on

l'augmente, parce que quand vous regardez un petit peu toutes les communes autour de nous, par définition, aujourd'hui, avec les contraintes qui nous arrivent de tout là-haut, elles doivent baisser leur budget. Donc, je me réjouis d'augmenter mon budget. Voilà.

Le débat des orientations budgétaires est maintenant terminé. Il est acté par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote. Je tiens à rappeler sur ce fait que, le vote de l'assemblée prend acte de la tenue de ce débat. Qui pour acter la tenue de ce débat ?

Je peine à comprendre la position du RN là pour le coup ? Vous n'avez pas pris part aux débats, ça je suis d'accord mais, le débat a bien eu lieu ? On vient de passer une heure à en discuter ? Vous n'avez pas voulu intervenir, vous n'avez pas voulu prendre part aux débats ça c'est votre choix et il sera consigné mais le débat a bien eu lieu ? Allez-y monsieur Nave.

Monsieur Nave : Oui, merci. Juste préciser c'est « l'avenir saint-polois » pour être plus précis dans votre intervention et effectivement, je l'ai dit dans mon propos, nous n'interviendrons pas dans ce simulacre de campagne électorale parce que nous estimons qu'il n'y a pas de débat d'orientations budgétaires. D'ailleurs, quand vous prenez les notes de l'État, un débat d'orientations budgétaires est cadré dans le temps avec un certain nombre de formats à respecter et, un débat d'orientations budgétaires doit notamment respecter les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et en investissement, ce que nous n'avons pas eu. Une présentation des engagements pluriannuels, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, que nous n'avons pas eu. Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée, des perspectives pour le projet de budget ce que nous n'avons pas eu. Alors, c'est sûr, on a eu des belles photos diffusées à l'écran mais, on n'a pas eu tout ça. La structure des effectifs et l'évolution du personnel ainsi que les dépenses affectées à ce personnel, ce que nous n'avons pas eu. Et donc, évidemment, nous ne sommes pas dans un débat d'orientations budgétaires mais dans une propagande électorale donc, nous ne participons pas à cette propagande. Nous ne souhaitons pas y participer. Nous estimons qu'il n'y a pas de débat d'orientations budgétaires qui nous est proposé ce soir mais, une mise en avant de promesses et donc, nous estimons ne pas participer à ça et nous ne participons pas au vote sur ce débat puisque nous considérons qu'il n'y a pas de débat.

Monsieur le Maire : Et bien, écoutez je prends acte, vous n'avez pas voulu et donc vous dites, tout simplement, il n'y a pas eu débat. C'est consigné ? Très bien. On prend note.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 13 février 2025

Délibération : N° 2025/04

Objet : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant aux communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;

Considérant que les membres du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer ont reçu le document reprenant les différentes orientations budgétaires proposées par l'exécutif, en annexe de leur convocation.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport pour l'exercice 2025 ;
- de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Mesdames DEFRANCE et VAN DEN BROECKE et Messieurs NAVE, BRICHE, HUREZ, VAMPOUILLE ne prennent pas part au débat ni au vote.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/02/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250213-212250-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 7 février 2025
pour la séance du jeudi 13 février 2025

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **24**
Nombre de procurations : **11**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HIAUDQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, M. MERSSEMAN à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. CLAEYS, Mme ANDRIES à Mme MAES, Mme LAMIRAND à Mme CATOIRE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme VANDORME à Mme LEGROS, M. HUREZ à M. NAVE, M. VAMPOUILLE à Mme VAN DEN BROECKE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L' ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANTICIPÉE À L'ASSOCIATION VILLENVIE POUR L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire : Point suivant, l'attribution d'une subvention anticipée, je laisse la parole à Jean-Luc Debavelaere.

M.DEBAVELAERE : Merci monsieur le Maire. Vous l'aurez compris, le débat d'orientations budgétaires qui vient d'avoir lieu nous indique que le budget sera adopté lors de la prochaine séance du Conseil consultatif. Pour l'association Villenvie, le versement de la subvention annuelle interviendra donc trop tardivement. C'est pourquoi, au vue de leur demande et des dispositions du CGCT, nous vous proposons d'autoriser le versement d'un acompte sur la subvention annuelle de fonctionnement. Cela correspond au quart de la subvention octroyée en 2024, soit la somme de 275 000€.

Monsieur le Maire : Merci Jean-Luc. Y-a-t-il des remarques ? Madame Van Den Broecke. Allez-y, je vous en prie, et ensuite monsieur Bayraktar.

Madame VAN DEN BROECKE : Mesdames Messieurs les élus, bonsoir. Dans un premier temps je tenais à m'excuser pour mon arrivée un petit peu tardive mais voilà, mon travail m'a retenu quelques minutes de plus.

Notre groupe votera pour cette délibération. L'association n'est en rien responsable de la situation politique globale actuelle et il me semble juste que cette demande d'avance soit acceptée. Néanmoins, lors de la commission ma collègue madame Defrance a demandé à avoir accès aux documents comptables de cette association. Madame Legros nous a répondu de nous reporter au site du journal officiel et finalement, hier soir, de la part de votre DGS, nous avons reçu les documents demandés. Comme le montrent les bilans comptables reçus, l'association Villenvie touche plus de 3 millions d'argent public dont 1,1 million d'euros de la part de notre commune. Cette association qui dépend quasiment exclusivement de subventions publiques, 80 % de ses ressources sont issus de ce type de financement, elle doit agir avec toute transparence. Nous vous remercions donc pour la transmission de ces informations. Il y a quelques semaines, les difficultés financières de l'association ont été portées à la connaissance du public via l'annonce de la suppression des cours de danse. Ces difficultés ne sont pas nouvelles. Nous les avons dénoncées depuis plusieurs années suite à une mauvaise gestion financière de l'association de la part des dirigeants. La maison brûle et vous regardez ailleurs. Cette situation n'est pas une fatalité. Il faut dès à présent redresser la barre et nous profitons donc de cette avance exceptionnelle pour vous demander de vous intéresser à la gestion de l'association Villenvie de manière plus profonde. Sa survie en dépend. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Bayraktar, je vais me permettre de répondre juste avant de vous redonner la parole. Ce qui est assez intéressant dans votre intervention, alors merci déjà de voter l'avance. Merci pour l'association. Nous vous avons transmis effectivement tous les documents en notre possession. Ce qui est assez intéressant, c'est de voir l'essence de votre intervention aujourd'hui et les positions de vote par le passé. Aujourd'hui, vous mettez en avant le fait qu'il faut que nous allions sauver Villenvie parce que la maison brûle et que nous devons être là. Or, vous avez toujours voté contre le budget de Villenvie, vous n'avez jamais soutenu l'association et aujourd'hui c'est la possibilité d'avoir un poids médiatique, d'avoir un angle d'attaque pour exister et vous le brandissez haut et fort. Je prends note.

Pour répondre sur le fond, effectivement, je tiens à vous indiquer que cette situation on ne la gère pas à partir de maintenant, parce qu'on verse une subvention par anticipation, cela fait plus de six mois que nous accompagnons Villenvie dans les audits et dans des accompagnements. La preuve, la CAF versera aujourd'hui une subvention exceptionnelle à Villenvie au titre des centres sociaux dans la difficulté et vous serez d'accord avec moi, j'imagine, pour dire que la CAF, organisme d'État, ne

verserait pas la subvention si nous n'avions pas un plan de sauvegarde de Villenvie et un plan correct apposé. Monsieur Bayraktar, je vous cède la parole.

Monsieur BAYRAKTAR : Merci monsieur le Maire. Mes propos vont rejoindre, plus ou moins, ce que l'oratrice précédente a dit. Mais, je vais être un peu plus long. Par le passé, il y a des associations qui se sont vu refuser de toutes petites subventions pour des dossiers incomplets. On leur demande un compte de résultat, un bilan de l'actif et du passif, un prévisionnel bref, on leur demande des comptes avant d'engager de l'argent public et c'est ce qu'il faut faire.

Par contre, aujourd'hui, on nous demande de voter une subvention anticipée de 275 000€ sans aucun éléments comptables ou financiers. Rien. Il n'y a strictement rien dans cette délibération qui nous permettrait de la voter. C'est le vide abyssal et pourtant on nous demande d'engager plus d'un quart de millions d'euros. Lundi matin, j'avais demandé par e-mail la transmission du compte de résultat et bilan financier pour les années 2023 et 2024, au cas où, si celui de 2024 n'était pas disponible, le dernier prévisionnel. Quelques heures avant ce conseil je reçois juste le bilan 2023. Vous comprendrez que j'ai une vie professionnelle et familiale et je n'ai pas non plus 300 collaborateurs pour faire le travail d'analyse.

Malgré tout cela, je suis retourné dans mes archives et j'ai quand même essayé de comprendre la situation dans laquelle est plongée Villenvie. Depuis 2020-2021, le bilan financier varie entre 1 000 015€ et 1 458 000€. Par contre depuis 2020, le résultat net comptable ne fait que baisser. Plus 103 000€ en 2020. J'arrondis les chiffres. Plus 37 000€ en 2021. On passe déficitaire en 2022 - 109 000€, -148 000€ en 2023. Votre promesse de campagne était de maintenir les subventions aux associations pendant toute la durée du mandat. En quatre ans vous avez tronqué celle de Villenvie de 290 600€. ...

Monsieur le Maire : ...Mais c'est faux ...

Monsieur BAYRAKTAR : Je n'ai pas l'habitude de pouffer quand vous parlez donc, ça serait bien que ...

Monsieur le Maire : Je ne pouffe pas. Je vous dis que c'est faux mais je vous expliquerai après pourquoi.

Monsieur BAYRAKTAR : Non mais, j'ai cru entendre pouffer quelqu'un donc voilà. Je reste poli j'aimerais bien qu'on me respecte aussi. Est-ce que cela peut expliquer les difficultés rencontrées par Villenvie et sa décision, courant décembre, de supprimer les cours de danse ? Une situation à laquelle vous avez dans un premier temps contribué avec cette baisse de subvention pour ensuite venir vous poser en sauveur. Enfin, et je terminerai là-dessus, je me demande quel avenir vous réservez à Villenvie ? Finirez-vous également dans pas longtemps, peut-être sur un prochain mandat, par la mutualiser et la fusionner avec « à tes côtés » ? Sans éléments tangents et factuels, aucune information sur les deux derniers bilans, sur les deux dernières années, je devrais voter contre cette délibération qui engage quand même un quart de millions d'euros d'argent public mais, pour ne pas mettre en difficulté encore plus que ce qu'ils sont, je voterai quand même cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur Bayraktar, malgré tout... alors que tout à l'heure, au début de votre intervention vous affirmiez que mon DGS vous a envoyé les éléments de 2023 donc, des éléments tangibles il y en a. Ça je ne souhaite pas évidemment au sein de cette assemblée entrer dans une discussion très technique mais si, à l'occasion vous le désirez, je suis prêt à vous recevoir pour vous expliquer quels sont les pistes et les points critiques de l'association Villenvie. Vous parliez tout à l'heure d'ôter une partie de la subvention. Je vous rappelle que l'association Villenvie a porté la politique de la ville de Saint-Pol-sur-Mer et que ce service a été récupéré, en partie, par la mairie.

Donc, il est évident qu'au titre de la politique de la ville on ne va pas verser la même chose alors qu'on récupère la compétence et la masse salariale. Je pourrais parler également de la convention collective des centres sociaux, je pourrais parler de tout un tas d'autres sujets mais qui n'ont pas lieu d'être au sein de ce conseil. Enfin, et pour terminer sur l'intégralité des dossiers et des besoins que vous exprimez, je vous rappelle que là, nous ne votons pas la subvention mais simplement une avance sur la subvention. Tous ces éléments, reposez-les-moi peut-être en mars, lors du prochain conseil et là, effectivement, ils auront tout leur sens. Je vous remercie.

Monsieur BAYRAKTAR : Vous permettez que je vous reprenne ?!

Monsieur le Maire : non ...

Monsieur BAYRAKTAR : ...si ! si ! Parce que quand d'autres reprennent, il n'y a pas de souci ! À chaque fois que je veux pouvoir...

Monsieur le Maire : ...mais, calmez-vous monsieur Bayraktar...

Monsieur BAYRAKTAR : ...Non, non mais à chaque fois que je veux pouvoir vous répondre vous me dites : non. Vous affirmez des choses que je n'ai jamais affirmées !

Monsieur le Maire : Monsieur Bayraktar...

Monsieur BAYRAKTAR : Quand je vous dis que je reçois, je vous dis que je les reçois ce matin. J'arrive à mon bureau, j'ouvre mon PC et je reçois les éléments ce matin. 2023, pas 2024. Je le reçois ce matin. Quand est-ce que j'allais avoir le temps d'analyser ce document ? Enfin, vous comprenez, je crois vous ne m'avez pas écouté quand je vous dis que je n'ai pas 300 collaborateurs et que j'ai une vie familiale et personnelle ?

Monsieur le Maire : Si si, je vous ai entendu.

Monsieur BAYRAKTAR : Alors, quand vous répondez systématiquement à côté ! ...

Monsieur le Maire : ...Monsieur Bayraktar calmez-vous...

Monsieur BAYRAKTAR : ...Vous ne me répondez pas ! ...

Monsieur le Maire : ... Calmez-vous...calmez-vous... Je vous remercie. Vous les avez demandés lundi, vous les avez eus mercredi, il n'y a rien de choquant là-dedans.

Monsieur BAYRAKTAR : Je ne les ai pas eus mercredi, je les ai eus ce matin !

Monsieur le Maire : Ah, jeudi, pardon... mea culpa... Il y a peut-être 12 heures de trop.

Monsieur BAYRAKTAR : Ce matin pour ce soir !

Monsieur le Maire : Merci monsieur Bayraktar. Monsieur Nave, allez-y je vous en prie.

Monsieur NAVE : Juste pour vous dire que votre réponse à ma collègue Sabrina est en complet décalage avec la réalité. Effectivement, nous nous sommes systématiquement abstenus de voter le budget de l'association Villenvie parce que justement nous avons analysé des anomalies en matière de gestion financière de cette association. Que nous avons fait part de ses anomalies régulièrement

en commission et en séance publique et que nos alertes n'ont pas été entendue, ni prises en compte. L'argent public n'est pas un jeu. Trouvez-vous par exemple normal qu'un repas soit offert aux adhérents de l'association pour faire la promotion de l'immigration à la salle Jean Cocteau le 29 novembre 2024 alors que, dans le même temps, on annonce la suppression de cours de danse ? Il y a un moment donné, quand on est une association, il faut être responsable du budget. On ne peut pas offrir des services d'un côté et de dire je vais supprimer de l'autre parce qu'on n'a plus les moyens. Il y a tout un tas d'incohérences en matière de gestion dans cette association qui reçoit encore une fois et, ma collègue l'a très bien dit, Sabrina l'a très bien dit, 80 % d'argent public de recettes dans son budget. L'argent public, ce n'est pas un jeu et donc, évidemment, il faut être vigilant et quand on vous dit « attention, il semble que la direction qui est prise par cette association n'est pas la bonne » il faut nous entendre, il faut nous écouter. Aujourd'hui, la réalité rattrape l'association, nous montre que nous avons eu raison de nous abstenir sur ces différents budgets parce que si cela continue l'association va fermer. Alors évidemment, aujourd'hui, on ne vote qu'une avance pour qu'elle puisse fonctionner, d'ailleurs nous n'avons jamais été contre son fonctionnement il faut le dire, il faut être précis mais, dans la position qui est la nôtre aujourd'hui, comptable de l'argent public et garant des deniers publics, nous devons être des élus responsables. Nous le sommes et il faut tirer la sonnette d'alarme. Ça ne peut pas durer de cette manière-là, il faut que l'association, ses dirigeants se ressaisissent et gèrent d'une meilleure façon l'argent public. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est entendu monsieur Nave. Je vous remercie. Donc les remarques étant passées, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 13 février 2025

Délibération : N° 2025/05

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANTICIPÉE À L'ASSOCIATION VILLENVIE POUR L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1, L2311-1, L2311-3, L.2321-2, L.1611-4 ;

Considérant que l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2025 est prévue en mars prochain ;

Considérant que les associations qui exercent une action permanente et régulière sur la Commune, qui reçoivent des subventions dépassant un certain seuil et qui rencontrent des difficultés de trésorerie peuvent solliciter le versement d'un acompte de subvention, avant le vote du budget primitif ;

Considérant la demande de l'association Villenvie de bénéficier d'un acompte de subvention au titre de l'exercice 2025 ;

Considérant que cet acompte ne peut être mandaté qu'après approbation du budget primitif sauf en cas de délibération antérieure pour autoriser le versement d'acomptes ;

Considérant que cette avance ne peut excéder le quart de la subvention allouée lors du budget de l'exercice précédent ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'attribuer une avance sur la subvention allouée à Villenvie avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente ;

DIT :

- Que cette avance sur subvention ainsi versée, sera intégrée automatiquement au budget 2025.

LE PRÉSENT ACTE EST CERTIFIÉ EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/02/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250213-213071-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 7 février 2025
pour la séance du jeudi 13 février 2025

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **24**
Nombre de procurations : **11**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, M. MERSSEMAN à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. CLAEYS, Mme ANDRIES à Mme MAES, Mme LAMIRAND à Mme CATOIRE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme VANDORME à Mme LEGROS, M. HUREZ à M. NAVE, M. VAMPOUILLE à Mme VAN DEN BROECKE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L'APPROBATION DU RÈGLEMENT AUTORISANT L'UTILISATION PONCTUELLE ET EXCEPTIONNELLE D'UN VÉHICULE AUX AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ OEUVRANT SUR LE TERRITOIRE SAINT-POLOIS

Monsieur le Maire : Point numéro six, je cède la parole à Martine Cabaret.

Madame CABARET : Depuis de nombreuses années, il est offert aux agents travaillant sur le territoire de la commune de Saint-Pol-sur-Mer de pouvoir emprunter de manière ponctuelle et exceptionnelle un véhicule appartenant à la collectivité à des fins personnelles. En effet, pour effectuer un déménagement par exemple, les salariés peuvent emprunter un fourgon.

Souhaitant maintenir cet avantage accordé aux agents qui travaillent au service de la population saint-poloise, nous souhaitons mettre en place un règlement pour formaliser cet usage.

Il nous est proposé d'approuver ce règlement intérieur qui nous a été transmis en annexe.

Monsieur le Maire : Je te remercie Martine, y'a t-il des remarques ? Oui monsieur Briche ?

Monsieur BRICHE : Merci monsieur le Maire délégué. Madame Cabaret, il semble évident pour notre groupe qu'il y ait nécessité à encadrer l'utilisation des véhicules pour les agents de la commune, c'est une pratique qui a déjà lieu et nous approuvons cette délibération qui cherche à encadrer. Cependant, il nous semble important d'insister sur un point du règlement qui stipule que les véhicules doivent rester sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque. En commission, nous avons soulevé le problème de la vérification, du respect de cette limitation territoriale pour l'utilisation des véhicules. Il nous a été répondu que cela reposait essentiellement sur la confiance. Comment être certain que demain nous ne retrouverons pas des véhicules de la commune du côté de Lille ou de Marck en Cambrésis ? Marck en Calais ? Sur qui reposeraient les juges, les risques juridiques et les indemnisations des assurances en cas d'accident ? Ce n'est peut-être pas grand-chose mais il nous semble important d'avoir une vigilance particulière sur le bon respect de ce point.

Monsieur le Maire : Merci monsieur Briche. Juste une précision effectivement ça repose à la fois sur la confiance mais pas que puisque vous avez observé qu'il y avait un relevé kilométrique qui est effectué et un état des lieux donc pas que !

Monsieur Briche : D'accord, donc, systématiquement vous allez vérifier le kilométrage du véhicule ?

Monsieur le Maire : Bien sûr, c'est avec les carnets de bords ! C'est ce qui vous a été dit en commission. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 13 février 2025**

Délibération : N° 2025/06

Objet : APPROBATION DU RÈGLEMENT AUTORISANT L'UTILISATION PONCTUELLE ET EXCEPTIONNELLE D'UN VÉHICULE AUX AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ OEUVRANT SUR LE TERRITOIRE SAINT-POLOIS

Rapporteur : Madame Martine CABARET

Vu l'autorisation accordée, il y a de nombreuses années aux agents de la collectivité d'emprunter un véhicule à des fins personnelles ;

Considérant l'augmentation de ces demandes effectuées par les agents communaux ;

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir cet avantage dans un cadre réglementé précisant les responsabilités et les engagements de chacune des parties.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Martine CABARET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

ADOpte :

- le règlement autorisant l'utilisation ponctuelle et exceptionnelle des véhicules aux agents de la collectivité œuvrant sur le territoire saint-polois.

LE PRÉSENT ACTE EST CERTIFIÉ EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/02/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250213-212310-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 7 février 2025
pour la séance du jeudi 13 février 2025

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 24
Nombre de procurations : 11

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, M. MERSSEMAN à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. CLAEYS, Mme ANDRIES à Mme MAES, Mme LAMIRAND à Mme CATOIRE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme VANDORME à Mme LEGROS, M. HUREZ à M. NAVE, M. VAMPOUILLE à Mme VAN DEN BROECKE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE LA CRÉATION DE POSTE : RESPONSABLE DE STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire : Martine je te laisse à nouveau la parole pour le point numéro sept.

Madame CABARET : À la suite d'une demande de mobilité professionnelle, l'actuelle responsable du service petite enfance va prochainement quitter son poste.

En décembre 2021, nous avons délibéré afin d'inscrire le grade de puéricultrice pour ce poste. Aujourd'hui, nous allons élargir ce poste à d'autres cadres d'emploi, à savoir, ceux des éducateurs de jeunes enfants et des infirmiers. Il nous faut aussi inscrire l'intitulé du poste de « responsable petite enfance ».

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser la création du poste de responsable petite-enfance ainsi que d'inscrire les différents cadres d'emplois qui s'y rapprochent. Cela permettra à la collectivité de démarrer une nouvelle procédure de recrutement.

Monsieur le Maire : Merci Martine, est ce qu'il y a des remarques ? Qui est contre ? qui s'abstient ?

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 13 février 2025

Délibération : N° 2025/07

Objet : CRÉATION DE POSTE : RESPONSABLE DE STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Martine CABARET

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L.313-1 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-8 à L.332-12 et L.422-28 ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Vu le code de santé publique et notamment les articles R2324-16 à R2324-48 relatifs à la réglementation des établissements d'accueil des jeunes enfants ;

Considérant la nécessité de recruter un emploi permanent pour les besoins du service petite enfance de la mairie de Saint Pol sur Mer et afin de garantir la continuité du service public ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Martine CABARET ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- La création d'un emploi de responsable de structure d'accueil petite enfance à temps complet pour exercer les missions suivantes (liste non exhaustive) :

- Conception, animation et mise en œuvre du projet d'établissement (selon l'article R2324-29 du code de la santé publique)

- Développement et épanouissement de l'enfant
- Mise en œuvre de l'action éducative avec l'équipe
- Accueil, orientation et coordination de la relation aux familles ou substituts parentaux
- Conseil technique et soutien des équipes
- Gestion administrative et financière
- Collaboration avec sa hiérarchie pour tous les projets mis en place

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants ou des puéricultrices ou des infirmiers, relevant de la catégorie A. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'un diplôme d'état et d'une expérience minimale de 3 ans à titre principal auprès de jeunes enfants. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de

recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.
- De donner tout pouvoir à monsieur le Maire délégué pour signer les documents et actes afférents à cette décision.
- De dire que le recrutement sera confirmé par une délibération du conseil municipal de Dunkerque.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 28/02/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250213-212600-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 24
Nombre de procurations : 11

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, M. MERSSEMAN à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. CLAEYS, Mme ANDRIES à Mme MAES, Mme LAMIRAND à Mme CATOIRE, Mme VARLET à M. MORNAVE, Mme VANDORME à Mme LEGROS, M. HUREZ à M. NAVE, M. VAMPOUILLE à Mme VAN DEN BROECKE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DU COMPTE-RENDU DES CONTRATS ET DÉCISIONS –
ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

Monsieur le Maire : Enfin, vous avez reçu les délégations de pouvoirs du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avez-vous des observations ? Pas d'observations particulières, merci à vous.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DES QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire : Enfin, pour conclure, nous avons reçu 2 questions du groupe « L'avenir Saint-Polois » qui traitent en réalité du même sujet. Je vous laisse donc la parole.

Monsieur NAVE : Oui, Merci. En 2011, le journal belge « *Le DHnet : les infos sports* » titrait « *carton rouge pour un entraîneur pervers* » expliquant que le tribunal correctionnel de Tournai avait condamné à 4 ans de prison un homme, entraîneur de foot, pour tentative de viol et attentat à la pudeur sur une quinzaine de mineurs. 15 ans plus tard, les mêmes causes entraînant les mêmes effets, nous apprenons que des signalements, mains courantes et plaintes ont été déposées contre cette même personne. Cette fois-ci, de l'autre côté de la frontière, ici en France, dans notre club de foot de Saint-Pol-sur-Mer. A l'heure où l'actualité nous attriste avec les meurtres de Louise, de Lola, de Philippine et de tant d'autres, il nous semble important de ne pas laisser agir des prédateurs de ce genre. Nous devons protéger nos enfants de ces monstres. La mairie compte elle se porter partie-civile concernant des plaintes qui seraient déposées par les parents, dont les enfants sont licenciés au club de foot et qui auraient été victimes de ces actes pédophiles ou pervers ? La mairie compte-t-elle déposer une plainte également contre cet éducateur qui a déjà été condamné en 2011 pour des faits similaires. Merci.

Monsieur le Maire : On aura compris que cette question ne sert qu'un seul dessein, créer la polémique.

Avant toutes choses, je tiens à exprimer mon soutien sans failles aux enfants, à leurs parents, aux éducateurs, aux bénévoles et aux dirigeants du club, qui sont concernés par cette affaire.

Dans ce contexte, je fixe comme priorité absolue la sécurité et la préservation de l'intégrité des personnes, en l'occurrence des adolescents U14 et U16, concernés directement ou non par cette affaire. Nous respectons également les droits de toutes les parties prenantes c'est pourquoi, nous devons être mesurés dans nos propos. Je vous invite tous à faire de même.

Cela étant, je peux vous dire que nous sommes informés de cette situation et de la façon dont elle a été gérée, rapidement par le club. Nous avons eu plusieurs rencontres et échanges avec le comité directeur du club et avec des familles, les instances du football, le district Flandres, la ligue des Hauts de France, la Fédération Française de Foot, l'Etat, le SDJES59, le DSDEN59 ont tous été immédiatement informés. Et moi-même, je suis personnellement en contact extrêmement régulier avec la Procureure de la République pour suivre au plus près l'évolution de l'affaire.

Je souhaite préserver au maximum l'intégrité des familles, l'image du club et de la ville, l'engagement des bénévoles. Dans l'attente des résultats des investigations, je reste très attentif au sujet et je me réserve la possibilité d'intervenir à tout moment et de la façon la mieux adaptée.

PROCES-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA CLOTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire : Pour conclure, notre prochaine séance du Conseil Consultatif aura lieu le jeudi 20 mars à 18h00. En attendant, j'espère vous croiser évidemment le 22 à la bande des enfants, le 23 à notre bande des pêcheurs et le 25 et 26 à notre célèbre frites-saucisse. Je vous souhaite à tous et à toutes une très bonne soirée.